Rapport annuel

Consommation et Corporations Canada

exercice clos
le 31 mars 1988

Consommation
et Corporations C

L'hon. Harvie Andre
Ministre

Hon. Harvie Andre
Minister

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
174225

DATE DUE
DATE DE RETOUR

CARR McLEAN 38-296

Cette publication peut être citée ou reproduite en t
ou en partie, sans autorisation préalable, pourvu qu
l'on indique la source. Tous renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la Direction des communications, Consommation et Corporations Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0C9 ou par téléphone au numéro (819) 997-3146.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988
ISBN 0-662-55816-2
N° de catalogue RG 1-1988
C&CC N° 188 05004 B 88-08

QUEEN HC 120 .C63 A16 1987/8
Canada. Consumer and Corpora
Annual report (Canada. Consu

Canada

Minister
of Consumer
and Corporate Affairs

CANADA

Ministre
de la Consommation
et des Corporations

Rapport annuel
Ministère de la Consommation et des Corporations
Année financière terminée le 31 mars 1988
Présenté conformément aux dispositions de la Loi
sur le ministère de la Consommation et des Corporations

À Son Excellence, la très honorable Jeanne Sauvé,
P.C., C.C., C.M.M., C.D.,
Gouverneur général et Commandant en chef du Canada

Plaise à Votre Excellence,

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière close le 31 mars 1988.

Harvie André
Ministre de la Consommation
et des Corporations

House of Commons Chambre des communes
Ottawa, Canada K1A 0A6

Table des matières

Aperçu de l'exercice 1987–88	3
Cadres du Ministère	4
Bureau de la politique de concurrence	5
Bureau de la consommation	11
Bureau des corporations	15
Bureau de la coordination des politiques	27
Bureau du Sous-registraire général adjoint du Canada	29
Services	31
Opérations régionales	32
Annexes	34
Organigramme	34
Sources des recettes	36
Dépenses	37
Années-personnes	37

Aperçu de l'exercice 1987-88

En octobre 1987, Consommation et Corporations Canada a fêté ses vingt ans d'existence. C'est justement au cours de cette année que le Ministère a décidé de faire le point et, après révision, le Ministre et les cadres supérieurs ont convenu d'un ordre de priorité redéfini pour le guider pendant la prochaine décennie et au-delà.

Fondamentalement, un mandat révisé pour le Ministère a été élaboré. Il se concrétise dans un énoncé de mandat conçu pour refléter à la fois l'évolution du mandat législatif du Ministère et les priorités de l'État.

L'énoncé de notre mandat : le ministère de la Consommation et des Corporations a pour rôle principal de promouvoir le fonctionnement juste et efficace du marché au Canada, c'est-à-dire :

- établir et appliquer des règles et lignes directrices à l'égard de la conduite des entreprises,
- veiller à ce que les renseignements soient justes pour que les consommateurs puissent faire des choix éclairés,
- assurer et favoriser la concurrence entre les entreprises,
- élaborer, appliquer et faire respecter des normes en matière de biens et services,
- assurer la protection contre les dangers reliés aux produits,
- encourager la divulgation et la diffusion de renseignements technologiques.

Le Ministère a également connu une année occupée dans le domaine législatif. Deux importants projets de loi ont reçu la sanction royale. Le premier, le projet de loi C-70, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux, a créé le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Ce programme vise à identifier et à surveiller les matières dangereuses dans le but de protéger les travailleurs canadiens. Le second, le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets, a ouvert la voie à des changements dont le régime de brevets du Canada avait besoin depuis longtemps.

Dans le même temps étaient préparées plusieurs autres propositions législatives, dont certaines ont été déposées à la Chambre des communes. Il s'agit notamment du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (une initiative conjointe des ministres des Communications et de la Consommation et des Corporations) et du projet de loi C-82, qui propose un système d'enregistrement des lobbyistes rémunérés au Canada.

Le Ministère a continué de privilégier la consultation. Ainsi, en décembre 1987, le Ministre a présidé le premier Forum sur la politique de consommation, qui a réuni plusieurs guides d'opinion de l'entreprise, du milieu universitaire et des associations bénévoles dans le but d'examiner l'orientation future de la politique de consommation au Canada. En février, lors d'une réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Consommation, le Ministre a mis à l'étude un projet d'ensemble de principes pour le marché. Le Directeur des enquêtes et recherches a mis sur pied un Forum de consultations auprès des gens d'affaires et de loi, des universitaires et des groupes de consommateurs et ce, dans le but de développer un programme de sensibilisation publique et de conformité relatif à l'administration de la Loi sur la concurrence. De plus, le Bureau de la politique de concurrence a été restructuré pour que les dispositions de la nouvelle Loi sur la concurrence puissent être mises en oeuvre plus efficacement.

Le Ministère a fourni une aide technique importante lors des négociations de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. Il a publié en janvier une évaluation économique de l'incidence que cette entente aura sur les consommateurs canadiens.

Enfin, à la faveur de son vingtième anniversaire, le Ministère a lancé *Rapport nouveau*, publication interne destinée à améliorer et à renforcer les communications à l'Administration centrale et dans les cinq régions.

1967 1987

Le 31 mars 1988

Consommation et Corporations Canada
Place du Portage 1
50, rue Victoria
Hull (Québec)

Adresse postale :
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9

Ministre de Consommation et Corporations Canada Secrétaire parlementaire	L'honorable Harvie Andre Lise Bourgault
Sous-ministre Secrétaire du Ministère	Ian D. Clark Suzanne Ouellet
Bureau de la politique de concurrence Directeur des enquêtes et recherches	Calvin S. Goldman
Bureau de la consommation Sous-ministre adjointe	Wendy F. Porteous
Bureau des corporations Sous-ministre adjoint	Roger Gagnon
Bureau de la coordination des politiques Sous-ministre adjoint	Mel Cappe
Bureau du Sous-registraire général adjoint du Canada Sous-registraire général adjoint	Jean-Pierre Kingsley
Direction générale des finances et de l'administration Directeur général	Harry McIlroy
Direction générale du personnel Directrice générale	Ann Midgley
Direction du contentieux Avocat général principal intérimaire	Michael Dambrot

Bureau de la politique de concurrence

Budget :	17 277 000 $
Dépenses :	17 086 000 $
Recettes :	1 265 000 $
Années-personnes :	253

Directeur des enquêtes et recherches (Le Directeur) : Calvin S. Goldman (997-3301)
Howard Wetston, Sous-directeur principal des enquêtes et recherches (994-1860)

Le Bureau est chargé d'appliquer des règles et de promouvoir des politiques qui visent à l'amélioration de l'efficacité et de l'équité d'un marché concurrentiel et dynamique au Canada. La Loi sur la concurrence est le principal outil de travail qui permet au Bureau de s'acquitter de ses fonctions.

Le Directeur des enquêtes et recherches a le pouvoir de mener des enquêtes lorsqu'il soupçonne que des infractions ont été commises à l'égard de la Loi sur la concurrence. Ces infractions peuvent varier, depuis les coalitions visant à restreindre le commerce, telles que la fixation des prix, jusqu'à la publicité trompeuse. Le Directeur peut communiquer le résultat des enquêtes portant sur des pratiques interdites au Procureur général du Canada, qui décide s'il convient d'intenter des poursuites.

De plus, d'autres transactions et pratiques commerciales peuvent être examinées en vertu de la Loi. Il pourrait notamment s'agir de fusionnements, d'abus de position dominante, de prix à la livraison et du refus de vendre. Le Directeur peut alors présenter une demande au Tribunal de la concurrence afin d'obtenir une ordonnance corrective.

Le Directeur est également autorisé à faire des démarches auprès des offices fédéraux et provinciaux, des commissions et autres tribunaux. Son objectif à cet égard consiste à faire en sorte que les offices, commissions et tribunaux soient conscients des répercussions éventuelles des transactions qui sont soumises à leur examen.

Le 19 juin 1986, les modifications relatives à la législation canadienne sur la concurrence étaient en grande partie achevées. À cette même date, la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence

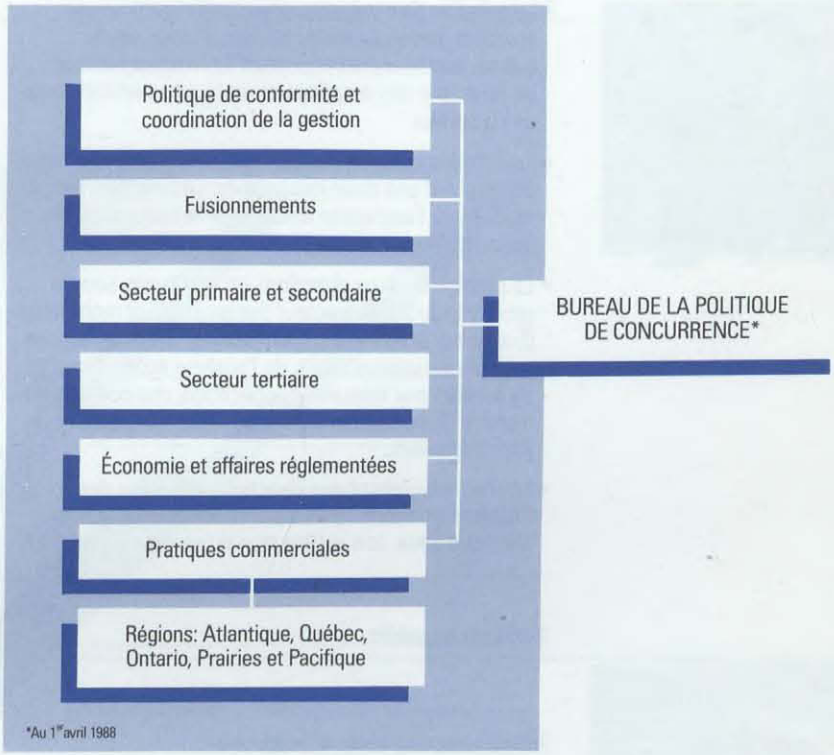

étaient proclamées en vigueur. La dernière phase du processus de la réforme législative est entrée en vigueur le 15 juillet 1987 avec la mise en application des dispositions sur les préavis que contient la Partie VIII de la Loi sur la concurrence. Le Directeur doit être avisé de toutes les transactions qui dépassent le seuil des règles établies.

Durant l'année, une proposition pour une nouvelle organisation et structure de direction a été développée et approuvée par le Conseil du Trésor pour permettre au Bureau de faire face au nombre grandissant de demandes que cette nouvelle Loi implique. La réorganisation est entrée en vigueur le 1er avril 1988. Cette réorganisation comprend :

- L'augmentation du nombre de Sous-directeurs des enquêtes et recherches ayant autorité pour certaines activités menées par chacune des directions.

- La création d'un nouveau poste de Sous-directeur principal des enquêtes et recherches qui, entre autres, assumera normalement les responsabilités du Directeur des enquêtes et recherches en l'absence de ce dernier.
- La création officielle de la Direction des fusionnements comportant une unité des préavis. La Direction fera rapport par l'entremise du Sous-directeur principal des enquêtes et recherches.
- La réunion de deux directions en une seule, sous la gouverne du Sous-directeur des enquêtes et recherches (Économie et Affaires réglementées), ayant la responsabilité des interventions, de l'analyse économique et du soutien aux mesures d'application, des conseils en matière de politiques et de législation, et des affaires internationales.
- Le réaménagement des directions chargées des secteurs primaire, secondaire et tertiaire pour n'en faire que deux, soit la Direction du secteur tertiaire et la Direction des secteurs primaire et secondaire. Les divisions de ces directions seront responsables distinctement des affaires criminelles et des pratiques examinables. Chaque direction sera dirigée par un Sous-directeur des enquêtes et recherches.
- La création d'une nouvelle Direction de conformité et de coordination, chargée notamment d'élaborer et de coordonner de nouvelles initiatives stratégiques en matière de conformité, de l'administration des programmes d'information et de la coordination du "briefing". La Direction des systèmes et des services de gestion se verra confié des responsabilités supplémentaires pour ce qui est de l'information et de l'examen opérationnel. Ces deux directions doivent faire rapport à un Directeur général (Politique de conformité et coordination de la gestion).
- La poursuite des activités de la Direction des pratiques commerciales et de son réseau de bureaux régionaux. La Direction est sous la gouverne du Sous-directeur des enquêtes et recherches (Pratiques commerciales).

Services au public

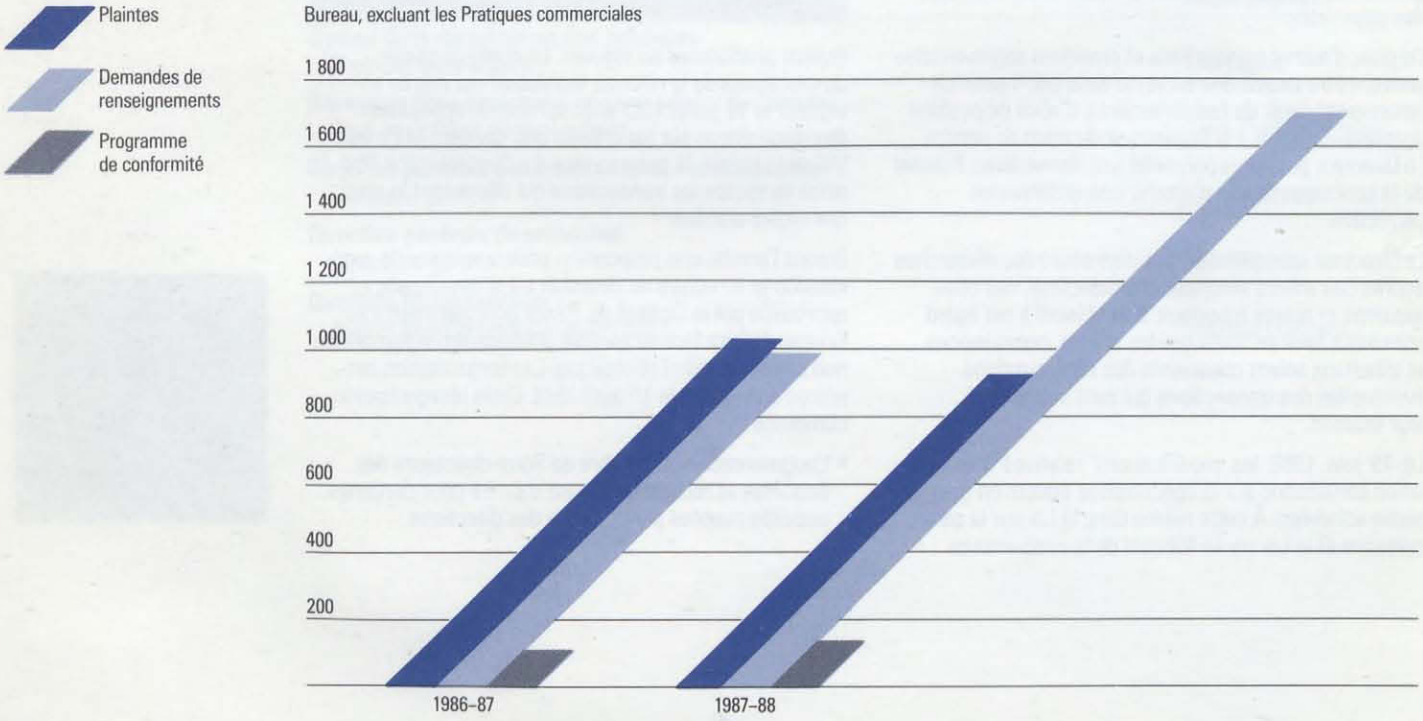

Services au public

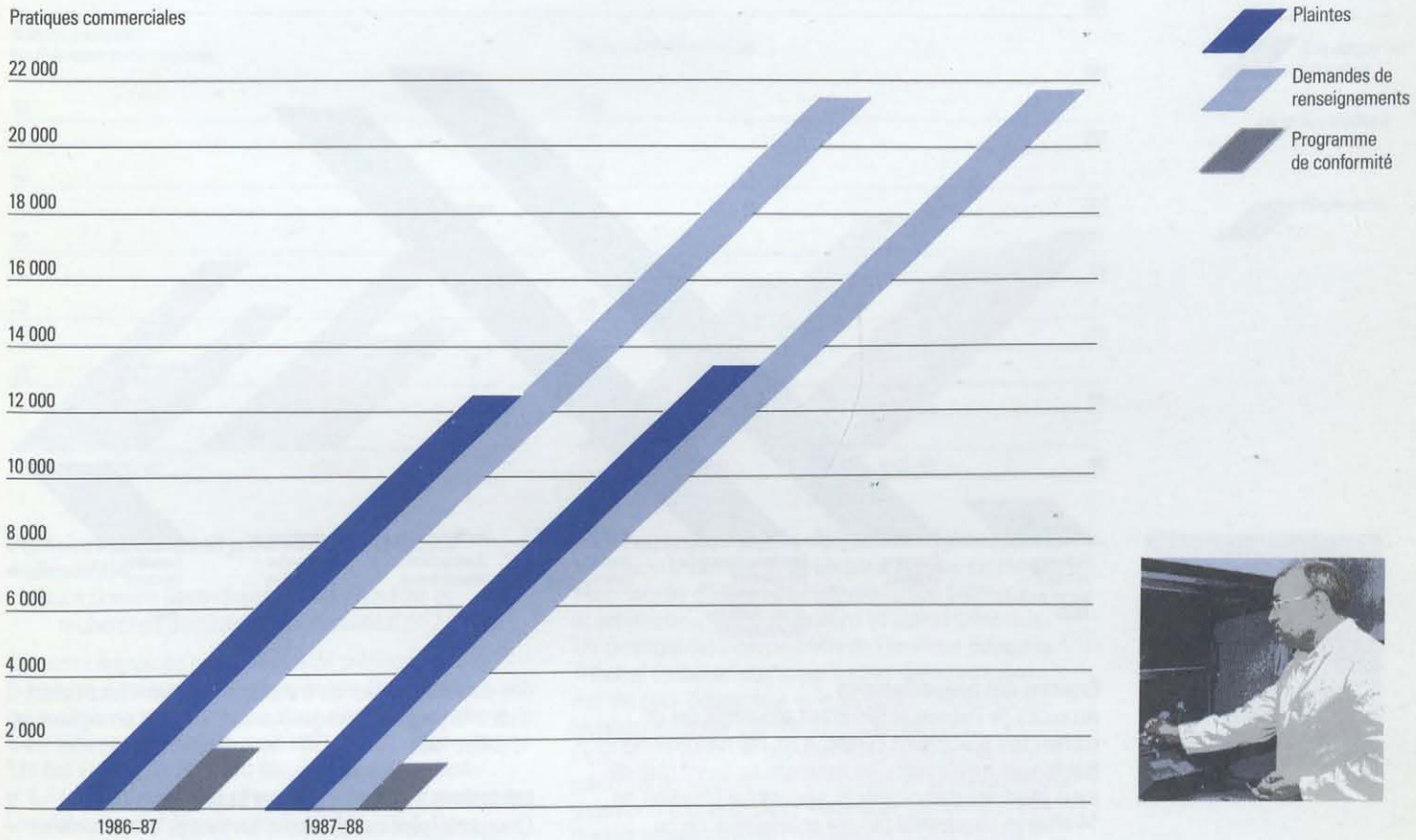

Afin de mieux faire connaître la nouvelle législation au public et d'en faciliter la mise en oeuvre, le Directeur et les hauts fonctionnaires du Bureau ont en 1987–88 rencontré plus de 30 groupes intéressés à travers le Canada et leur ont expliqué les dispositions de la Loi et leur mise en application.

En raison de l'importance accrue accordée aux recours non criminels de la nouvelle Loi sur la concurrence et de la plus grande nécessité d'utiliser les ressources de façon plus efficace, le Bureau a pris des mesures en vue de rehausser l'importance de ses programmes existants, qui ont pour objet d'informer le public et de favoriser la conformité volontaire à la Loi. De plus, le Directeur invite les gens d'affaires à se prévaloir du Programme de conformité qui permet depuis plusieurs années de soumettre au Directeur leurs plans d'entreprise pour savoir si leurs propositions sont conformes à la Loi sur la concurrence. Le Directeur utilise plus fréquemment les mécanismes de conformité tels que les ordonnances de prohibition par consentement dans les affaires criminelles appropriées.

Les tableaux ci-joints donnent un aperçu des différentes activités entreprises par le Bureau durant l'année et des services fournis au public.

Fusionnements

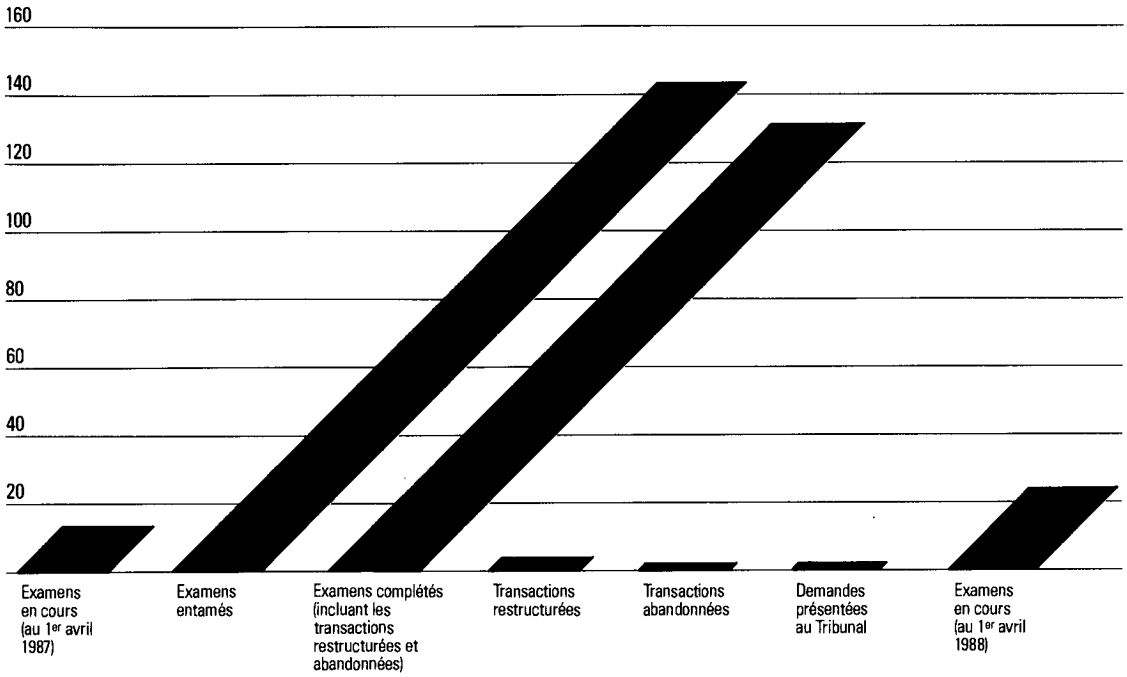

Examen des fusionnements
Au cours de l'année, le Directeur des enquêtes et recherches a entrepris l'examen de 146 fusionnements (seuls sont mentionnés les examens exigeant plus de deux journées-personnes) et a poursuivi l'examen de 14 affaires commencé l'année précédente. De ce nombre, quatre ont été modifiés durant l'année (principalement par le biais de dessaisissements ou d'engagement à cette fin) afin d'apaiser les problèmes soulevés aux termes de la Loi sur la concurrence, deux projets ont été abandonnés et deux affaires ont fait l'objet d'une demande au Tribunal de la concurrence.

Il faudrait aussi indiquer que 65 de ces 146 examens de fusionnement résultent de préavis reçus aux termes des dispositions sur les transactions devant faire l'objet d'un avis préalable, lesquelles sont entrées en vigueur le 15 juillet 1987.

Infractions à la législation sur la concurrence
Cinquante-sept cas touchant davantage la concurrence que les pratiques commerciales ont été examinés par les tribunaux durant l'année. Sur ce nombre, 19 ont été réglés et 7 ont donné lieu à des condamnations et à des amendes totalisant 686 100 $; 4 ont donné lieu à des ordonnances de prohibition sans condamnation et 8 cas se sont soldés par l'acquittement des accusés. Dans les 38 cas restants, des amendes s'élevant à 880 000 $ pourraient être exigées dans 5 affaires qui sont, soit en appel, soit en instance.

Poursuites

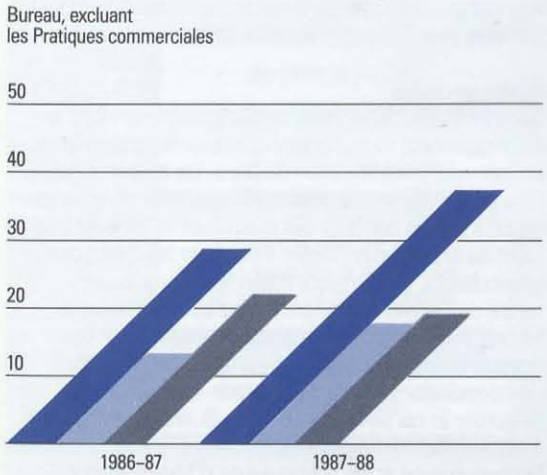

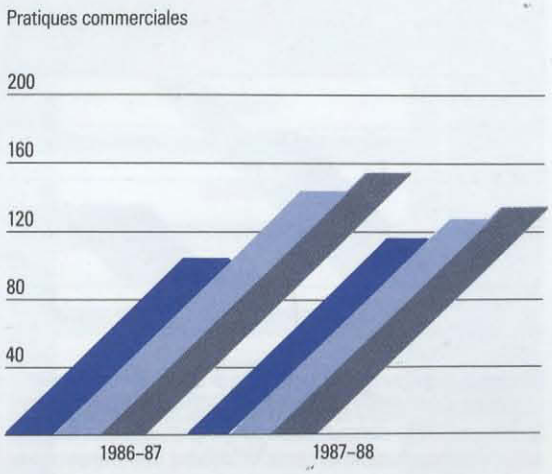

Publicité trompeuse et pratiques commerciales malhonnêtes

Klaus Decker, Sous-directeur des enquêtes et recherches (Pratiques commerciales) (997-1231)

Ces deux domaines ont continué de préoccuper le Bureau et d'attirer l'attention du public. Deux cent quarante-cinq cas ayant trait à ces dispositions ont été examinés par les tribunaux en 1987–88. De ce nombre, 131 ont été réglés, donnant lieu à 84 condamnations et à 47 acquittements ou d'autres formes de règlement. Le total des amendes s'est chiffré à 661 500 $. Dans 10 cas sur les 114 qui sont encore devant les tribunaux, les amendes exigibles s'élevaient à 172 850 $.

Pour attirer davantage l'attention du public, le Bureau a continué de publier le *Bulletin de la publicité trompeuse* qui fournit des renseignements sur les condamnations et les questions connexes. Distribué à travers tout le Canada, le *Bulletin* tire à près de 13 000 exemplaires dans les deux langues officielles.

Représentations auprès d'offices de réglementation

Au cours de l'année, le Directeur a fait des représentations auprès d'offices de réglementation fédéraux et provinciaux, de commissions et autres tribunaux. Un exemple est l'intervention du Directeur devant le Tribunal canadien des importations dans l'enquête menée pour déterminer si le fabricant d'automobiles Hyundai se livrait à des activités de dumping. Le Directeur a souligné aux membres du Tribunal l'importance de maintenir et d'encourager la concurrence, y compris la concurrence étrangère, au sein de l'industrie canadienne de l'automobile. Il convient de mentionner que plusieurs des motifs invoqués par le Tribunal pour justifier son verdict de non-préjudice s'inspirent des arguments mis de l'avant par l'avocat représentant le Directeur. Le tableau qui suit indique les principaux domaines sur lesquels ont porté les représentations.

Représentations

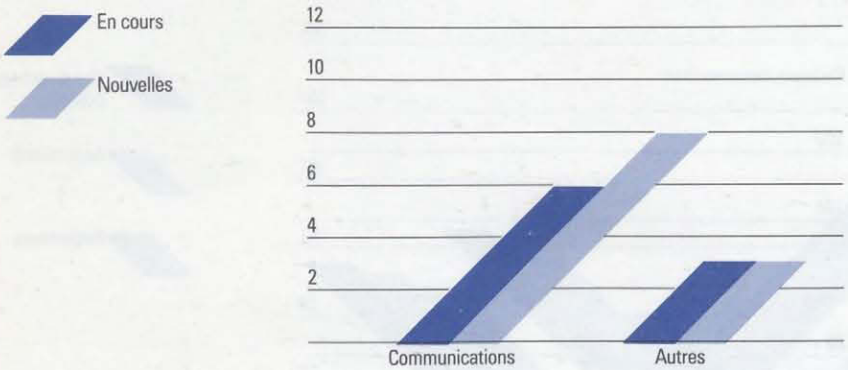

Demandes présentées au Tribunal de la concurrence

Les deux demandes présentées par le Directeur devant le Tribunal de la concurrence conformément aux dispositions sur les fusionnements attaquent des transactions de fusionnement.

La demande visant l'acquisition de Lomex Inc. et Paul & Eddy Inc., entreprises québécoises oeuvrant dans le domaine de la récupération et de la transformation des déchets animaux, par Sanimal Industries Inc. (propriétaire d'Alex Couture Inc.) a été déposée le 18 juin 1987. L'audition de cette demande a été suspendue en attendant la décision de la Cour sur la validité constitutionnelle des dispositions de la Loi sur la concurrence.

Le 3 mars 1988, le Directeur a déposé une demande auprès du Tribunal concernant le fusionnement des systèmes de réservations informatisés Reservec (Air Canada) et Pegasus (Lignes aériennes Canadien International). À la fin de l'exercice, aucune date n'avait été fixée pour l'audition de cette affaire.

Autres activités

Durant l'année, des agents du Bureau ont participé au développement de politiques et à la révision législative concernant la modification de la Loi sur le droit d'auteur, l'entrée en vigueur de la loi modifiant la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes et le développement de la législation visant à protéger les droits des horticulteurs. Le Bureau a également contribué au travail du Bureau des négociations commerciales en lui apportant ses commentaires et opinions sur des questions relatives à la concurrence soulevées par les négociations bilatérales Canada–États-Unis. Le Directeur et certains membres du Bureau ont pris part à des forums internationaux dont le comité sur la Loi sur la concurrence et les politiques de l'Organisation de coopération et de développement économique et le groupe spécial d'experts des pratiques commerciales restrictives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le Directeur des enquêtes et recherches publie un rapport annuel plus détaillé sur les activités du Bureau de la politique de concurrence.

Bureau de la consommation

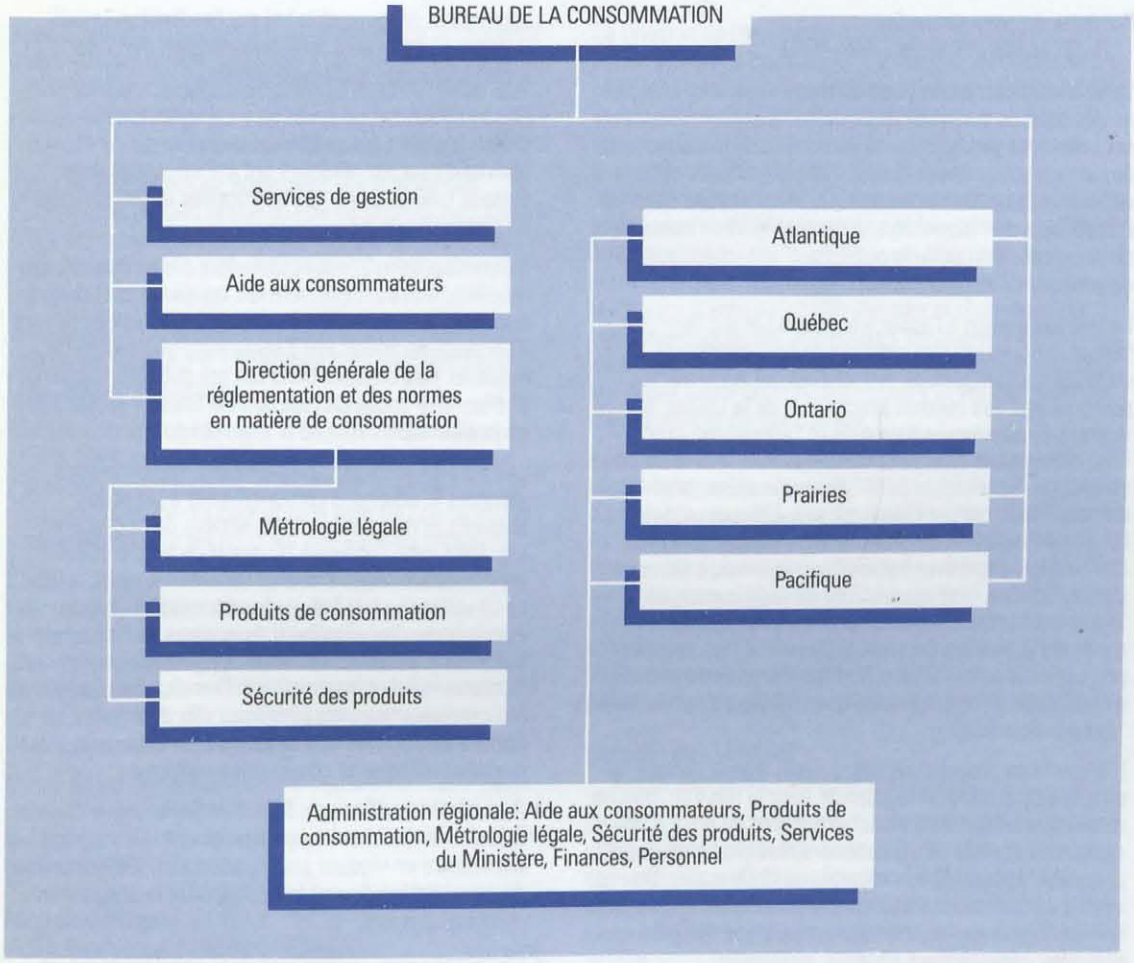

Budget :	55 942 000 $
Dépenses :	55 096 000 $
Recettes :	7 338 000 $
Années-personnes :	991

Sous-ministre adjointe :
Wendy F. Porteous (997-2862)

Le Bureau assure un marché sain, sécuritaire et honnête aux commerçants et aux consommateurs. En collaboration avec les autres ministères et organismes gouvernementaux, les secteurs privé et bénévole, le Bureau établit et met en vigueur la réglementation et administre un certain nombre de programmes volontaires qui servent à protéger les intérêts des consommateurs sur le marché canadien. Les activités du Bureau visent à assurer en même temps l'exactitude des informations et une concurrence équitable dans l'identification des produits et à garantir que les marchandises destinées à être vendues sont mesurées correctement.

Le Bureau doit aussi s'assurer que les produits potentiellement dangereux soient identifiés et que ceux qui peuvent provoquer des blessures ou la mort soient, dans certains cas, retirés du marché. Grâce aux inspections et à la mise en application de mesures destinées à éduquer les commerçants, le Bureau surveille les pratiques commerciales et prend des mesures correctives lorsque peuvent être compromis les intérêts des commerçants et des consommateurs.

Direction générale de la réglementation et des normes en matière de consommation

Andy Molino, Directeur général (953-4186)

En 1986, la Direction générale de la réglementation et des normes en matière de consommation a été créée sous l'égide du Bureau de la consommation. Le Directeur général est responsable de trois directions : Produits de consommation, Métrologie légale et Sécurité des produits. Il est aussi responsable de diriger les programmes régionaux des cinq régions.

Produits de consommation

Ralph McKay, Directeur (997-1548)

La Direction des produits de consommation est chargée de dépister, de contrôler et de prévenir la fausse représentation des produits sur le marché et de s'assurer que des informations exactes sont disponibles pour aider le consommateur à faire ses achats. Elle s'occupe donc de l'emballage, de l'étiquetage, de la qualité, de la quantité, de la composition et de la publicité d'une vaste gamme de produits de consommation.

La Direction veille à l'application de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, de la Loi sur l'étiquetage des textiles, de la Loi sur le poinçonnage des métaux précieux et de la Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact. Elle partage avec d'autres ministères fédéraux la responsabilité de l'application de la Loi sur les aliments et drogues, de la Loi sur l'inspection du poisson et de la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada. Elle partage aussi avec toutes les provinces, à l'exception du Québec, la responsabilité de l'application de 21 lois concernant la qualité et la vente de produits agricoles et marins. De plus, la Direction s'occupe de programmes volontaires, tels que le Programme canadien d'étiquetage d'entretien ainsi que le Programme de Taille "Canada Standard".

D'importants progrès ont été réalisés durant l'année au chapitre de la révision législative, avec la mise en marche de plusieurs initiatives ainsi que la mise au point d'un certain nombre de modifications aux règlements d'application de différentes lois relevant de la Direction. De vastes consultations interministérielles ont été menées en vue d'assurer une coordination efficace des programmes réalisés avec d'autres ministères.

Voici quelques dossiers spécifiques étudiés par la Direction au cours de l'année 1987–88 :

- À la suite de consultations intensives avec les groupes de consommateurs, les entreprises et les administrations et associations internationales, un projet de réglementation a été élaboré relativement à l'étiquetage des aliments irradiés. La réponse du gouvernement au rapport du comité permanent de la Consommation et des Corporations sur l'irradiation des aliments se base sur ce projet en ce qui a trait à l'étiquetage.
- Un protocole d'entente a été mis au point et mis en oeuvre pour ce qui est de l'application, par Agriculture Canada, au nom de Consommation et Corporations Canada, des règlements conformément à la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation dans les installations agricoles enregistrées.
- Des modifications proposées au programme de préautorisation des publicités radiophoniques et télévisées sur les aliments ont été élaborées avec l'étroite collaboration des entreprises et des groupes de consommateurs.
- De concert avec Santé et Bien-être social Canada, des modifications au Règlement sur les aliments et drogues ont été développées afin de permettre la mise en oeuvre d'un système volontaire d'étiquetage en matière de nutrition. Ces modifications ont été publiées par Santé et Bien-être social Canada dans la *Gazette du Canada* en janvier 1988.
- Les normes fédérales, reliées à la composition des aliments et adoptées conformément à la Loi des aliments et drogues, ont été validées de nouveau en juin 1987 avec l'adoption du projet de loi S-6 préparé conjointement avec Santé et Bien-être social Canada. La modification à la Loi sur les aliments et drogues établit un système national de normes fédérales relatives aux produits alimentaires applicable au commerce interprovincial et international. Des discussions ont été entamées avec les provinces afin d'identifier les options disponibles et d'assurer le développement de normes fédérales et provinciales uniformes.
- À la demande d'Énergie, Mines et Ressources Canada, la réglementation relative au programme Énerguide demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 1990, moment où ce ministère devrait faire connaître le programme de remplacement.
- De concert avec la Direction de la métrologie légale, des révisions aux règlements des Poids et Mesures et de l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation au sujet de l'analyse de l'assurance de la quantité des produits ont été développées afin de reconnaître les recommandations de l'Organisation internationale de la métrologie légale. Ce nouveau système de mesure moyenne sera publié dans la *Gazette du Canada* en 1988.

Au nombre des autres mesures de réforme réglementaire figurent les suivantes :

- dernière mise au point de la modification apportée au Règlement sur l'étiquetage et l'annonce des textiles de manière à augmenter les frais d'enregistrement des numéros d'identification du marchand de 50 $ à 100 $;

- modification du Règlement sur l'étiquetage et l'annonce des textiles en vue de fournir à l'industrie une certaine flexibilité en ce qui a trait à l'étiquetage de tissus spécifiques et clarifier les exigences techniques en ce qui concerne l'identification des fibres;
- des modifications au Règlement sur la taille des vêtements portant la marque de commerce nationale ont été présentées afin de promouvoir et de faciliter l'utilisation du programme national de Taille "Canada Standard";
- consultation auprès des intéressés d'une proposition réglementaire sur la déclaration du pays d'origine sur les étiquettes des vins;
- publication préalable dans la *Gazette du Canada*, en août 1987, d'une modification au Règlement des aliments et drogues afin d'améliorer et de clarifier les exigences en ce qui concerne la date de conservation apparaissant sur les produits alimentaires emballés.

En 1987–88, le personnel régional a effectué approximativement 30 000 inspections dans les secteurs de la fabrication, du commerce de détail, de l'importation et du commerce en gros. La Direction a donné suite à 88 000 plaintes et demandes de renseignements provenant des entreprises et des consommateurs et a examiné 24 000 étiquettes et annonces.

Des produits de consommation, représentant une valeur annuelle de 50 milliards de dollars et provenant de quelque 120 000 établissements, sont assujettis aux lois appliquées par la Direction.

Métrologie légale

Richard Knapp, Directeur (952-0652)

La Direction de la métrologie légale veille à l'application des lois qui régissent le mesurage dans le commerce : la Loi sur les poids et mesures et la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Elle établit les spécifications des appareils de pesage et de mesurage, des compteurs de gaz et d'électricité utilisés dans le commerce et les approuve. Elle s'applique, en outre, à réduire au minimum la mesure inexacte des produits et services, définit les unités de mesure, calibre et vérifie un ensemble de normes de mesurage de masse, de volume, de longueur, de temps et d'électricité. Au cours de 1987–88, 121 appareils d'électricité et de gaz et 349 appareils de pesage et de mesurage ont été approuvés pour usage commercial. Plus de 2 800 normes d'inspection furent calibrées et certifiées au laboratoire de l'Administration centrale.

La Division de l'électricité et du gaz : Par le biais d'un échantillonnage statistique, 2,5 millions de compteurs utilisés par les services publics et les fabricants ont été vérifiés par le personnel régional et sur ce nombre, quelque 138 000 appareils présentaient des erreurs excédant les tolérances et ont fait l'objet de mesures correctives. Plus de 15 000 inspections des appareils de mesurage dans les commerces et les usines ont été faites sur place, ce qui a permis de découvrir des erreurs de facturation de l'ordre de 20 $ millions. Pour faire suite à près de 26 000 plaintes et demandes de renseignements, les inspecteurs ont mené 8 000 enquêtes et vérifications de compteurs afin de trancher les litiges entre les consommateurs et les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel.

La Division des poids et mesures : Le personnel des régions a mené quelque 252 000 inspections d'appareils à travers le pays afin d'en vérifier l'exactitude et la conformité aux exigences légales. Sur ce nombre, 43 000 approximativement présentaient des erreurs excédant les tolérances et des mesures correctives ont été prises. Plus de 42 000 normes utilisées pour l'inspection ont été calibrées et certifiées. Les inspecteurs ont également visité quelque 3 500 établissements afin de vérifier l'exactitude des quantités des marchandises emballées.

Sécurité des produits

André Lachance, Directeur (997-1670)

La tâche de la Direction est de concevoir et de mettre en vigueur des règlements sur la sécurité des produits de consommation et d'aider les consommateurs et les commerçants à bien les comprendre. Elle veille à l'application de la Loi sur les produits dangereux, favorise les programmes volontaires destinés à protéger le consommateur et analyse les produits potentiellement dangereux, qui peuvent être inflammables et dont la composition chimique présente des risques.

Le personnel des bureaux régionaux de la Sécurité des produits a fait plus de 7 000 inspections durant l'année. Les programmes de conformité ont porté essentiellement sur les produits céramiques émaillés, les jouets et les produits chimiques dangereux utilisés à la maison. Des kiosques d'information, des expositions dans les centres commerciaux, des films sur la sécurité et des brochures comptent parmi les moyens importants utilisés pour sensibiliser le consommateur. Au cours de l'été 1987, quelque 28 000 enfants ont eu l'occasion d'assister au spectacle de marionnettes mettant en vedette les personnages Plutus et Saturnien qui expliquent aux élèves des écoles primaires la signification des symboles applicables aux produits dangereux.

La législation qui a permis d'établir le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) a reçu la sanction royale en juin 1987 et entrera en vigueur le 31 octobre 1988. Cette réglementation constitue une démarche importante de collaboration entre les administrations fédérale, provinciale, territoriale, l'industrie et les syndicats qui réduira les risques d'accidents et de maladies résultant des matières dangereuses utilisées au travail. Un Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses sera établi pour réviser et prouver la justesse de l'information considérée comme étant confidentielle par les entreprises.

Dans le but de sensibiliser le public aux dangers que présentent les bouteilles de boissons gazeuses en verre, le Ministère a conclu, sur une base volontaire, un accord avec l'industrie des boissons gazeuses pour la mise en oeuvre d'une campagne publicitaire et d'un programme d'étiquetage.

Un règlement, promulgué en janvier 1988, stipule que des étiquettes de mise en garde concernant l'inflammabilité du tissu de fabrication devront être apposées sur les tentes.

Le projet qui prévoit que l'industrie du meuble s'autoréglemente afin de réduire les dangers d'inflammabilité par les cigarettes du mobilier neuf rembourré progresse de façon satisfaisante. Il inclut un programme volontaire d'étiquetage destiné à mettre le public en garde contre les dangers d'inflammabilité que peuvent présenter les meubles rembourrés. À la fin de mars 1988, plus de 70 fabricants représentant au-delà de 80 pour cent de la production des meubles rembourrés au Canada, la majorité des fournisseurs de constituants et six détaillants importants participaient au programme.

Le nouveau règlement concernant l'inflammabilité des vêtements de nuit pour enfants a été mis en oeuvre le 30 septembre 1987. De plus, une étude du marché fut immédiatement entreprise pour assurer la conformité des produits. La campagne d'information destinée à sensibiliser le public aux dangers d'inflammabilité reliés à ces vêtements ainsi qu'à d'autres produits s'est prolongée en 1987–88.

Services aux consommateurs

Maureen Wadsworth, Directrice (997-1203)

La Direction des services aux consommateurs vise à promouvoir et à protéger les intérêts des Canadiens. De concert avec les secteurs commercial, bénévole et public, la Direction dépiste et règle les questions qui touchent les consommateurs à travers le pays.

Durant l'année, la Direction a émis un bulletin de mise en garde détaillé sur le continuel problème des offres de voyage bidons. Une rencontre a été organisée pour le Ministre et les représentants des milieux d'affaires et des consommateurs afin de discuter de l'encadrement de la protection du consommateur au Canada. L'efficacité du système d'arbitrage comme moyen de résoudre les plaintes des consommateurs dans le domaine de l'automobile a été examinée et l'étendue des problèmes de consommation quant aux garanties automobiles et aux réparations couvertes par assurances a été analysée par la Direction. Les représentants des principales institutions financières ont été rencontrés afin d'amener des changements dans les pratiques bancaires quant aux frais de service et aux transactions électroniques. Des activités spécifiques ont été entreprises par la Direction pour inciter les organisations du secteur privé à encourager les consommateurs à mieux se protéger contre les fraudes de télémarketing et de cartes de crédit.

L'application de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt a été administrée par la Direction. En 1987, environ 880 000 Canadiens ont vendu leur droit au remboursement d'impôt à des entreprises d'escompte, ce qui a représenté une valeur totale de 605 millions de dollars. Des renseignements détaillés ont été communiqués aux entreprises d'escompte et à leurs associations au moyen d'un nouveau manuel de procédures et de lettres d'information.

Le personnel a continué de promouvoir les intérêts des consommateurs dans les programmes gouvernementaux d'autres ministères fédéraux, et a participé à des groupes de travail au niveau fédéral/provincial sur les garanties prolongées et les dons de charités. Les employés de la Direction ont collaboré avec d'autres bureaux du Ministère sur les initiatives politiques de consommation et l'impact du libre-échange sur les consommateurs.

La Direction a géré un programme de subventions et de contributions en vue d'aider les organisations de consommateurs et de bénévoles à but non lucratif à aborder des questions de consommation qui se posent sur le marché et qui importent à tous les Canadiens. Pendant l'année, 11 organisations ont reçu une aide financière dans le but de réaliser 24 projets touchant des problèmes de consommation. La liste de ces organisations peut être obtenue sur demande.

Bureau des corporations

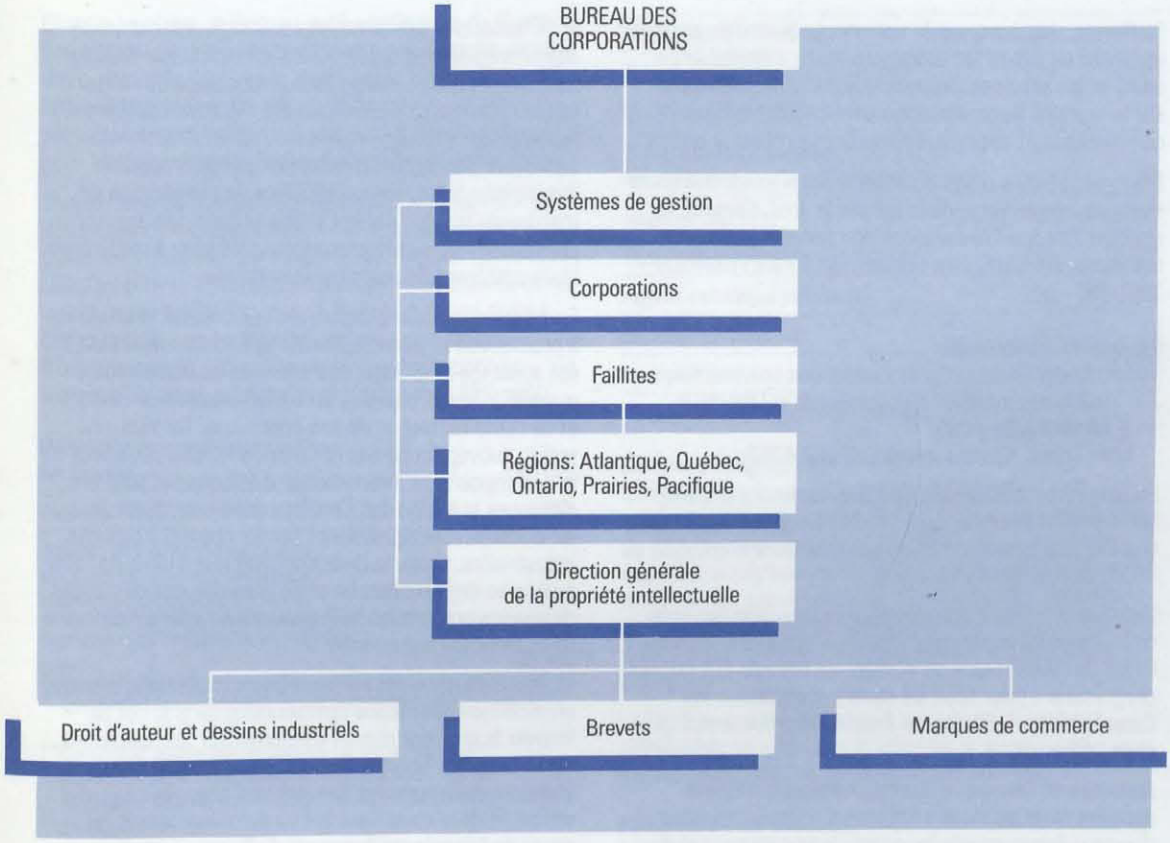

Budget :	58 036 000 $
Dépenses :	57 617 000 $
Recettes :	52 823 000 $
Années-personnes :	574

Sous-ministre adjoint : Roger Gagnon (997-3342)

Le Bureau des corporations fournit un cadre réglementaire au milieu des affaires au Canada. Ce cadre vise à favoriser la bonne marche des affaires, le développement économique, la créativité, l'innovation et l'exploitation de la technologie.

Le Bureau administre plusieurs lois-clés qui forment ce cadre réglementaire, telles que la Loi sur la faillite, la Loi sur les corporations canadiennes, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et les lois qui régissent les brevets, le droit d'auteur, les marques de commerce et les dessins industriels.

La Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par exemple, s'applique à toutes les sociétés commerciales canadiennes de compétence fédérale à l'exception des intermédiaires financiers et fournit un cadre favorisant une bonne administration tout en protégeant l'investisseur.

Le Bureau des corporations est composé de la Direction des faillites, de la Direction des corporations et de la Direction générale de la propriété intellectuelle. Cette dernière comprend le Bureau des brevets, le Bureau des marques de commerce et le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels.

Le Bureau des brevets apporte une contribution directe et positive de plus en plus importante au développement de la technologie au Canada en mettant à la disposition du public des informations scientifiques et techniques contenues dans ses dossiers et dont une grande partie provient de l'étranger. En effet, le Bureau des brevets est principalement chargé d'acquérir et de disséminer l'information technologique et d'encourager la création, l'adoption et l'exploitation des inventions.

Le Bureau des marques de commerce fournit un service essentiel en aidant les consommateurs à identifier les biens et les services, prévenant ainsi toute confusion sur le marché. Approximativement 13 000 marques de commerce sont enregistrées au Bureau chaque année.

D'autres services utiles pour les artistes et les créateurs sont assurés en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. La révision de cette Loi demeure une priorité, et des consultations devraient être entreprises durant l'exercice 1987–88.

Propriété intellectuelle

J.H. André Gariépy, Commissaire des brevets, Registraire des marques de commerce et Directeur général (997-4418)
Mart Leesti, Directeur exécutif (997-1057)

En plus de contribuer à la bonne marche des affaires, les lois en matière de propriété intellectuelle fournissent des stimulants économiques qui favorisent la création et la diffusion de nouvelles idées.

Une des activités importantes de la Direction générale de la propriété intellectuelle est le Programme d'exploitation de l'information en matière de brevets (P.E.I.B.). Ce programme a pour objet de rendre accessibles aux Canadiens les technologies brevetées provenant d'ici et de l'étranger.

Au cours de l'année, la Direction générale a mis la dernière main au réseau national d'organismes intermédiaires grâce auxquels les entreprises commerciales peuvent avoir accès aux services offerts dans le cadre du P.E.I.B. Des accords ont été conclus avec 50 intermédiaires, y compris les organismes de recherche provinciaux, les centres d'innovation, les centres d'excellence de la technologie et les divers organismes commerciaux fédéraux et provinciaux. De plus, deux conseillers régionaux situés dans les bureaux du Centre de recherche industrielle du Québec et du Centre d'innovation industrielle de Montréal fournissent un service d'expertise aux personnes de la région du Québec. Des démarches sont entreprises dans le but d'offrir des services semblables dans la région du Pacifique et le secteur de Toronto.

La Direction a poursuivi ses efforts de collaboration au niveau international en matière de propriété industrielle et ce, en entretenant des relations multilatérales avec des organismes internationaux tels que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, ainsi que des relations bilatérales avec d'autres bureaux de la propriété industrielle. L'objectif de ces activités est de contribuer et de bénéficier des initiatives au niveau international dans les domaines qui lui sont d'un intérêt particulier. Ceci inclut l'usage à des fins commerciales de l'information contenue dans les brevets, l'automatisation du système des brevets, l'harmonisation internationale des lois et des règlements en matière de propriété industrielle, la ratification du Traité de coopération en matière de brevets par le Canada et l'appui fourni aux pays en voie de développement pour les aider à moderniser leurs systèmes de propriété industrielle.

En ce qui a trait aux programmes de collaboration visant à promouvoir le développement à l'étranger, une aide a été apportée au Bureau des marques de commerce malaysien sur le plan des procédures administratives et de l'automatisation de ses opérations. De plus, un projet, subventionné par le Centre de recherches pour le développement international, a été mis sur pied afin d'appuyer la région des Caraïbes dans ses efforts de diffusion de renseignements sur les brevets à des fins industrielles. Enfin, la Direction continue d'offrir de l'aide au niveau de la recherche et de l'examen des demandes de brevets présentées à l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle.

La Direction générale a entrepris une importante initiative en terminant une étude opérationelle dans le but de trouver le meilleur moyen d'automatiser les opérations du Bureau des brevets. Assujetti aux approbations requises, le Bureau des brevets va s'engager dans une phase de développement qui va durer huit ans et au cours de laquelle les fonctions du Bureau seront progressivement et systématiquement automatisées. Ceci permettra un accès rapide aux renseignements technologiques contenus dans les brevets.

Brevets

Pierre Trépanier, Directeur intérimaire (997-1044)

Le Bureau des brevets a la responsabilité d'octroyer les brevets au Canada. Ainsi, le Bureau a le mandat d'acquérir et d'encourager l'exploitation de l'information contenue dans les brevets. Il examine les demandes de brevets pour s'assurer qu'elles sont conformes à la Loi et au Règlement sur les brevets. Ce genre d'examen comprend notamment une recherche, une décision concernant la nouveauté, l'utilité et l'ingéniosité inventive, et la vérification de la conformité de la demande aux autres exigences de la loi canadienne sur les brevets. Les détenteurs de brevets obtiennent le droit exclusif d'utiliser ou de vendre leurs inventions au Canada pendant 17 ans.

Chaque semaine, le Bureau publie la *Gazette du Bureau des brevets* qui fournit des détails sur les brevets canadiens accordés. Le Bureau met à la disposition du public une salle de recherche et une bibliothèque, et offre un service de consultation aux secteurs privé et public pour leur procurer des renseignements technologiques.

Tout au long de l'année s'est poursuivi le traitement de demandes de renseignements techniques venant de personnes qui effectuent des recherches sur l'antériorité d'un brevet, entre autres les agents de brevets ainsi que le grand public. De plus, le Bureau a donné suite à des demandes de recherche technique émanant d'organismes de recherche provinciaux, de centres d'innovation et de ministères et organismes fédéraux.

Demandes de renseignements sur les brevets	1986–87	1987–88
Aide pour la recherche d'antériorité	5 825	5 563
Travaux de recherche technique pour des organismes financés à même les fonds publics	1 252	1 647
Demandes de documentation sur les brevets	25 919*	122 153**

* Comprend les demandes de documentation sur les brevets canadiens seulement.

**Comprend toutes les demandes de documentation provenant de la bibliothèque des brevets (ex. brevets étrangers, brevets canadiens, demandes de documents des archives).

Le Bureau des brevets renferme 1 202 450 brevets canadiens répartis dans 339 classes techniques qui sont divisées en 37 031 sous-classes dont chacune regroupe en moyenne 32 brevets.

Opérations du Bureau des brevets	1986–87	1987–88
Caveats enregistrés	249	204
Demandes de brevets	28 030	30 216
Demandes retournées en vertu de l'article 75 après non-paiement des derniers frais	59	162
Demandes rétablies en vertu de l'article 32 après abandon pour ne pas avoir donné suite à une mesure officielle	159	68
Rapports des examinateurs	10 387	30 368*
Demandes acceptées	16 316	16 048
Demandes en déchéance	1 090	1 145
Brevets délivrés (durée de 17 ans)	17 530	14 649
Brevets redélivrés	20	20
Brevets délivrés en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires	42	53
Cessions inscrites	27 732	27 332
Agents de brevets dûment inscrits	1 464	1 429
Agents canadiens (résidents)	299	302
Sociétés canadiennes	70	71
Non-résidents	1 095	1 056

*Comprend les rapports préliminaires

Licences obligatoires

Conformément aux paragraphes 41(3) et 41(4) de la Loi sur les brevets, le Commissaire des brevets a le pouvoir de délivrer des licences obligatoires pour les brevets relatifs à la fabrication d'aliments ou de médicaments, et en vertu des articles 67 à 72, d'ordonner aux détenteurs de brevets de délivrer une licence à ceux qui en font la demande lorsque les droits de brevets ont fait l'objet d'un abus.

Le tableau suivant résume le nombre de demandes présentées en vertu des articles de loi évoqués ci-dessus, au cours des deux dernières années.

Paragraphe 41(3) (Aliments)	1986–87	1987–88
Demandes reçues	0	0
Licences accordées	0	0
Demandes en suspens	10	10
Paragraphe 41(4) (Médicaments)		
Demandes reçues	16	24
Licences accordées	60	8
Licences refusées	9	7
Demandes retirées	26	1
Demandes en suspens	123	71
Article 67		
Demandes reçues	2	1
Licences accordées	0	0
Licences refusées	1	0
Demandes retirées	1	1
Demandes en suspens	7	7

Demandes d'indemnisation pour l'utilisation des inventions par le gouvernement

Aux termes des articles 19 et 20, il incombe au Commissaire des brevets de fixer le montant de l'indemnisation versée à l'inventeur par le gouvernement s'il entend utiliser une invention brevetée. Le tableau ci-dessous résume les décisions prises par le Commissaire au cours des deux dernières années au sujet de l'octroi des licences et des indemnisations.

Indemnisations	1986–87	1987–88
Demandes reçues	0	1
Demandes retirées	1	0
Demandes accordées	0	0
Demandes en suspens	2	1

Commission d'appel des brevets

La Commission d'appel des brevets se prononce sur les demandes de brevets et d'enregistrement de dessins industriels qui ont été rejetées de façon définitive. Elle peut tenir des audiences officielles dans le cadre de ce processus d'examen. Le tableau suivant indique les rejets examinés par la Commission au cours des deux dernières années.

Brevets	1986–87	1987–88
Rejets renvoyés à la Commission	13	22
Rejets confirmés	7	7
Rejets modifiés	2	3
Rejets annulés	11	5
Réglés sans décision officielle	9	14
Audiences tenues	7	16
Appels en suspens devant la Commission	52	45
Décisions publiées dans la *Gazette du Bureau des brevets*		
intégralement	1	0
partiellement	4	3
Dessins industriels		
Rejets confirmés	3	5
Rejets annulés	1	1
Audiences tenues	3	1

Conflits

En vertu de l'article 45 de la Loi sur les brevets, le Commissaire doit déterminer à quel postulant un brevet doit être délivré lorsque plusieurs parties déposent une demande pour la même invention. La Commission d'appel est chargée de l'application de ces décisions. Le tableau ci-dessous résume ces activités.

Article 45	1986–87	1987–88
Conflits renvoyés à la Commission	8	16
Conflits réglés	11	14
Conflits en suspens	7	9

Droit d'auteur et dessins industriels

Linda Steingarten, Directrice (997-1657)

Le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels est chargé de l'application de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur les dessins industriels, de la Loi sur le marquage des bois et de leurs règlements.

Le droit d'auteur s'applique immédiatement, dès la création d'une oeuvre littéraire, artistique, dramatique ou musicale, pendant toute la vie de l'auteur ou du compositeur, et 50 ans après sa mort.

L'apparence extérieure d'un article fabriqué peut être enregistrée comme dessin industriel. En vertu de la Loi sur les dessins industriels, l'enregistrement confère le droit exclusif au propriétaire d'utiliser le dessin au Canada, pour une période de cinq ans, renouvelable pour le même nombre d'années.

La Loi sur le marquage des bois permet l'identification des propriétaires des bois qui flottent sur les eaux intérieures de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec.

Le tableau suivant résume les opérations du Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels au cours des deux dernières années financières.

Opérations du Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels	1986–87	1987–88
Droit d'auteur		
Demandes reçues	8 983	9 413
Droits d'auteur enregistrés	8 825	9 175
Cessions inscrites	402	403

Dessins industriels		
Demandes reçues	2 683	2 533
Dessins enregistrés	2 440	2 117
Enregistrements renouvelés	710	1 081
Cessions inscrites	509	634
Marques de bois		
Demandes reçues	0	1
Cessions inscrites	0	0
Marques enregistrées	0	0
Copies conformes de droits d'auteur, de dessins industriels et de marques de bois	2 606	3 333

Marques de commerce

Barbara Bova, Directrice intérimaire (997-2423)

Le Bureau des marques de commerce tient à jour le registre des marques de commerce et autres répertoires pertinents, et accorde le droit exclusif d'utilisation d'une marque à celui qui en est le propriétaire. Par l'enregistrement des marques de commerce, il en favorise du même coup la divulgation et les rend ainsi accessibles au public.

Une marque de commerce nouvellement déposée reste inscrite au registre pendant une période initiale de 15 ans. Elle peut ensuite être renouvelée indéfiniment, par période supplémentaire de 15 ans. Lorsqu'il y a concession d'une marque, le cédant devrait inciter le cessionnaire à s'inscrire, auprès du Registraire, comme l'utilisateur de cette marque afin d'en protéger la validité. L'utilisateur n'a qu'à déposer une demande à cet effet auprès du Bureau des marques de commerce.

Les demandes de marques de commerce sont publiées dans le *Journal des marques de commerce*, publication hebdomadaire, afin de permettre aux personnes de faire opposition à toute marque de commerce qui pourrait porter atteinte à leurs droits déjà existants. Le Bureau met à la disposition du public une salle de recherche où il est possible de consulter les registres et les répertoires des marques de commerce enregistrées et des usagers inscrits.

La Commission des oppositions des marques de commerce comprend le Président et trois membres. Ceux-ci sont chargés par le Registraire des marques de commerce de tenir des audiences et de rendre des décisions dans au moins une des trois procédures adverses suivantes, nommément : les oppositions aux demandes de marques de commerce (l'article 37); les procédures selon l'article 44; et les procédures visant l'annulation d'un usager inscrit (l'article 49(10).

Le tableau suivant résume les opérations du Bureau au cours des deux dernières années.

Opérations du Bureau des marques de commerce	1986–87	1987–88
Demandes d'enregistrement de marques de commerce présentées	21 022	23 260
Demandes d'enregistrement de marques de commerce annoncées	18 898	17 811
Marques de commerce déposées	12 872	13 854
Demandes d'inscription d'usagers inscrits déposées	7 716	9 649
Nombre de marques de commerce régies par des demandes de reconnaissance d'usagers inscrits (accordées et en suspens)	22 040	27 498
Usagers inscrits	32 006	27 118
Inscriptions d'usagers annulées	10 834	8 161
Demandes de transfert déposées	14 685	15 648
Transferts enregistrés	13 713	16 901
Enregistrements de marques de commerce renouvelées	4 497	5 318
Enregistrements de marque de commerce radiées	4 692	5 026
Modifications inscrites au registre	5 140	6 888
Copies préparées	161 658	151 586
Agents de marques de commerce dûment inscrits	1 640	1 600
Oppositions déposées	1 197	1 160

Supplément statistique

Étant donné l'importance que revêtent les brevets, les marques de commerce, le droit d'auteur et les dessins industriels pour les politiques et objectifs à long terme du Canada, des études sont entreprises de façon régulière sur les prix, les tendances et les usagers dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les données statistiques suivantes ont été rassemblées au cours des deux dernières années.

Brevets délivrés	1986–87	1987–88
À des particuliers	1 885	1 739
À des sociétés	15 621	12 861
À des particuliers et à des sociétés conjointement	44	49
À des inventeurs ou à leurs représentants juridiques	1 742	1 633
À des concessionnaires	15 677	12 905
À des concessionnaires et à des inventeurs conjointement	131	111
Revendications — un seul inventeur	8 400	7 254
Revendications — deux inventeurs ou plus	9 150	7 395
En français	478	404

Résidence des inventeurs brevetés*	1986	1987
Canada		
Alberta	118	105
Colombie-Britannique	115	103
Île-du-Prince-Édouard	1	0
Manitoba	32	38
Nouveau-Brunswick	8	6
Nouvelle-Écosse	10	6
Ontario	657	554
Québec	230	215
Saskatchewan	30	35
Terre-Neuve	2	5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	0	0
Total	1 203	1 067
Pays étrangers		
Afrique du Sud, République d'	43	39
Allemagne, République démocratique d'	1	0
Allemagne, République fédérale d'	1 279	1 212
Argentine	2	1
Australie	150	141
Autriche	97	94
Belgique	125	110
Brésil	8	6
Bulgarie	8	7
Chili	1	1
Corée, République de	9	5
Danemark	75	10
Équateur	1	1
Espagne	21	27
États-Unis d'Amérique	9 051	7 482
Finlande	132	117
France	836	706
Grèce	3	2
Hong-Kong	11	9
Hongrie	52	25
Inde	6	2
Irlande	10	8
Islande	2	4
Israël	24	23
Italie	289	240
Jamaïque	0	1
Japon	1 975	1 604
Liechtenstein, Principauté du	4	1
Luxembourg	26	21
Mexique	4	4
Norvège	49	43
Nouvelle-Zélande	28	25
Pays-Bas	395	346
Pologne	7	6
Portugal	1	2
Royaume-Uni	864	737
Singapour	2	3
Suède	297	271
Suisse	378	324
Taïwan	27	11
Tchécoslovaquie	13	10
Union soviétique	25	29
Vénézuela	4	6
Yougoslavie	2	2
Total pour l'étranger	16 337	13 718
Grand total (y compris le Canada)	17 540	14 785

*Année civile

Résidence des inventeurs dont les demandes ont été inscrites	1986–87	1987*
Canada		
Alberta	212	245
Colombie-Britannique	282	297
Île-du-Prince-Édouard	2	2
Manitoba	57	66
Nouveau-Brunswick	12	26
Nouvelle-Écosse	20	19
Ontario	1 166	1 221
Québec	487	570
Saskatchewan	75	71
Terre-Neuve	3	8
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	2	2
Total	2 318	2 527
Pays étrangers		
Afrique du Sud, République d'	73	97
Allemagne, République démocratique d'	6	3
Allemagne, République fédérale d'	2 289	2 400
Argentine	4	3
Australie	397	431
Autriche	178	171
Bahamas	2	5
Belgique	237	247
Brésil	18	11
Brunei	0	1
Bulgarie	7	8
Chili	3	4
Chine, République populaire de	14	14
Colombie	2	3
Corée, République de	21	29
Danemark	116	117
Espagne	32	48
États-Unis d'Amérique	13 105	13 426
Finlande	212	228
France	1 486	1 554
Grèce	4	4
Hong-Kong	19	10
Hongrie	86	71
Inde	13	14
Indonésie	3	1
Iran	2	1
Irlande	23	34
Islande	3	5
Israël	101	113
Italie	517	549
Japon	3 119	3 174
Liechstenstein, Principauté du	13	13
Luxembourg	23	24
Malaisie	3	2
Maroc	1	0
Mexique	8	11
Monaco	3	0
Nigéria	1	1
Nouvelle-Zélande	37	55
Norvège	94	95
Pakistan	0	1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	0
Pays-Bas	505	556
Philippines	5	6
Pologne	1	10
Portugal	3	5
Roumanie	1	1
Royaume-Uni	1 551	1 658
Singapour	5	10
Suède	421	398
Suisse	605	626
Taïwan	63	94
Tchécoslovaquie	15	14
Thaïlande	1	0
Trinidad et Tobago	1	1
Turquie	1	1
Union soviétique	79	89
Uruguay	1	1
Vénézuela	10	12
Yougoslavie	8	10
Zaïre	1	1
Zimbabwé	0	1
Non déterminé	68	70
Total	25 621	26 542
Grand total (y compris le Canada)	27 939	29 069

*Année civile

Objet de l'invention*	% du nombre total de brevets délivrés 1987	Nombre de brevets délivrés 1987
Nécessités humaines		
Agriculture	1,9	282
Denrées alimentaires et tabac	1,9	282
Articles d'usage personnel et domestiques	2,6	386
Santé et divertissements	5,8	861
Opérations industrielles		
Séparation et mélange	3,7	55
Façonnage	7,5	111
Impression	1,5	22
Transport	8,6	127
Chimie et métallurgie		
Chimie	20,0	297
Métallurgie	3,3	49
Textiles et papier		
Produits textiles et matériaux souples non précisés ailleurs	1,1	163
Papier	0,7	115
Constructions fixes		
Bâtiments	3,3	49
Exploitation minière	2,3	34
Construction mécanique, éclairage, chauffage, armes, explosifs		
Moteurs et pompes	2,2	327
Génie en général	3,8	565
Éclairage et chauffage	2,9	430
Armes, explosifs	0,4	5
Physique		
Instruments	13,1	194
Physique nucléaire	0,4	6
Électricité		
Électricité	13,0	60
Total	100,0	4 420

*Année civile

Recettes et dépenses	1986–87 ($) réels	1987–88 ($) estimatifs
Brevets		
Revenus	22 894 403	22 413 419
Dépenses	11 210 353	13 085 666
Marques de commerce		
Revenus	11 715 485	12 026 560
Dépenses	3 567 983	4 826 128
Droit d'auteur, dessins industriels et marques de bois		
Revenus	927 245	993 203
Dépenses	610 726	631 602

Les 25 plus importants détenteurs de brevets (par ordre numérique décroissant)*	1987
N.V. Philips' Gloeilampenfabrieken	239
International Business Machines Corp.	174
Générale Électrique du Canada	153
Ciba-Geigy AG	130
E.I. Du Pont De Nemours & Co.	128
Westinghouse Electric Corp.	125
Bayer Aktiengesellschaft	124
American Telephone & Telegraph Co.	122
Sony Corp.	103
Mobil Oil Corp.	100
Union Carbide Corp.	97
Hoechst Aktiengesellschaft	96
RCA Corp.	94
Allied Corp.	92
NEC Sylvania Corp.	86
Shell Canada Ltd.	85
Dow Chemical Co.	77
Hitachi Ltd. (Hitachi Seisakusho)	77
Northern Telecom Ltd.	77
BASF Aktiengesellschaft	74
General Motors Corp.	74
Proctor & Gamble Co.	69
Minnesota Mining & Manufacturing Co.	68
Imperial Chemical Industries Ltd.	61
Exxon Research & Engineering Co.	60

*Année civile

Les plus importants détenteurs de brevets dont les inventeurs résident au Canada (par ordre numérique décroissant)*

	1987
Northern Telecom Ltd.	59
Défense nationale	26
Société canadienne des brevets et d'exploitation Ltée (SCBEL)	14
Alcan International Ltd.	13
Conseil national de recherches du Canada	12
Imperial Oil Ltd.	8
Énergie, Mines et Ressources Canada	7
NCR Canada Ltd.	7
Institut de recherche de l'Hydro-Québec (IREQ)	6
Polysar Ltd.	6
Énergie atomique du Canada Inc.	5
Brunswick Mining & Smelting Corp. Ltd.	5
Générale Électrique du Canada	5
Deere & Co.	5
Inco Ltd.	5
Sherritt Gordon Mines Ltd.	5
Xerox Corp.	5
Canadian Fram Ltd.	4
Du Pont Canada Inc.	4
MacMillan Bloedel Ltd.	4
Pratt & Whitney Aircraft of Canada Ltd.	4
Centre de recherche industrielle du Québec	3
Delphax Systems	3
Diagnospine Research Inc.	3
Electrover Ltd.	3
Magna International Inc.	3
Merck Frosst Canada Inc.	3
Microtel Ltd.	3
Noranda Inc.	3
Queen's University, Kingston	3
Royal Institution for the Advancement of Learning (Université McGill)	3
Suncor Inc.	3
Urban Transportation Development Corp. Ltd.	3

*Année civile

Les plus importants détenteurs de brevets dont les inventeurs résident à l'étranger (par ordre numérique décroissant)*

	1987
Shell Canada Ltd.	85
Ford Motor Company of Canada Ltd.	33
Northern Telecom Ltd.	18
Hoffman-LaRoche Ltd.	12
Schlumberger Canada Ltd.	10
Smith Kline & French Canada Ltd.	9
Alcan International Ltd.	7
Hunter-Douglas Canada Ltd.	6
Dowell Schlumberger Canada Inc.	4
SCAPA Canada Ltée	4
Trane Company of Canada Ltd.	4
Merrell Dow Pharmaceuticals (Canada) Inc.	3
Diamond Shamrock Canada Ltd.	2
Imperial Oil Ltd.	2
Iona Appliances Inc.	2

*Année civile

Corporations

Frederick Sparling, Directeur (997-1058)

La Direction des corporations veille à l'application de la Loi sur les corporations canadiennes, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, la Loi sur les chambres de commerce, la Loi sur les associations coopératives du Canada, la Loi sur les syndicats ouvriers et la Loi sur les sociétés de caisse de retraite. La Direction délivre également des documents en vertu de la Loi sur les chemins de fer.

À l'exception des intermédiaires financiers, toutes les sociétés commerciales canadiennes de compétence fédérale sont constituées en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes qui est entrée en vigueur le 15 décembre 1975.

La Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes s'applique à la création et à l'exploitation de toutes les sociétés mutuelles et sociétés de bienfaisance à charte fédérale.

La Direction a accès à une base informatisée de données qui contient approximativement trois millions de dénominations sociales et marques de commerce provenant des juridictions fédérale et provinciales. La Direction maintient une vaste banque de données contenant de l'information sur les sociétés fédérales, dont 162 622 étaient actives à la fin de l'exercice financier. En 1987–88, la Direction a constitué 12 187 sociétés conformément à la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

La Direction a fait enquête sur 53 plaintes relatives à des sociétés à charte fédérale et examiné des dépôts effectués en raison d'exigences législatives pour s'assurer de leur conformité aux lois et aux règlements qui les régissent. Elle a également répondu à 80 805 demandes de renseignements et a produit 28 768 copies de documents. En tout, elle a préparé 22 600 copies authentiques et certificats de conformité. Elle a en outre étudié 445 demandes d'exemption à certaines dispositions réglementaires.

Documents délivrés	1986–87	1987–88
Loi sur les corporations canadiennes		
Lettres patentes accordées, Partie II	477	543
Lettres patentes supplémentaires accordées	145	152
Certificats d'acceptation d'abandon de charte	19	36
Loi sur les sociétés commerciales canadiennes		
Certificats de constitution en société	11 652	12 187
Certificats de changement de régime (exportation)	207	253
Certificats de fusion	413	508
Certificats de modification	7 130	7 427
Certificats de dissolution	1 774	1 986
Certificats de prorogation (importation)	265	352
Loi sur les chambres de commerce		
Chambres de commerce enregistrées	12	12
Loi sur les associations coopératives du Canada		
Certificats de constitution en société	3	3
Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques*		
Lettres patentes accordées	12	3
Loi sur les compagnies de prêt*		
Lettres patentes accordées	1	3

*Responsabilité transférée au ministère des Finances à compter du 2 juillet 1987.

Documents traités	1986–87	1987–88
Loi sur les corporations canadiennes **Loi sur les sociétés commerciales canadiennes**		
Sommaires et rapports annuels déposés**	110 247	107 247
Prospectus	484	394
Rapports sur les transactions d'initiés	10 726	11 066
Circulaires d'information au sujet des procurations	621	671
Offres de prise de contrôle	47	119
États financiers présentés	5 293	7 247
Plaintes	67	53
Ordonnances de dispense	467	445

**y compris les états financiers présentés aux termes de la Loi sur les chambres de commerce

Faillites

Yves Pigeon, Surintendant (997-1059)

La Direction des faillites est le nom administratif du Bureau du surintendant des faillites qui, à la fin de l'exercice financier, était responsable des opérations de 15 bureaux au Canada et de l'Administration centrale, comptant au total 141 employés.

Le Surintendant des faillites contribue grandement à stimuler la confiance dans l'intégrité du système de crédit au Canada. Pour ce faire, il veille à la réglementation du processus d'insolvabilité, à l'octroi de licences aux syndics, aux enquêtes sur la faillite relativement à de possibles infractions à la Loi sur la faillite ou au Code criminel et, enfin, à la publication de données générales et statistiques sur l'insolvabilité.

La réglementation du processus d'insolvabilité s'est poursuivie en vertu des programmes de Surveillance, de Services aux créanciers et de Services aux débiteurs.

Dans le cadre de son Programme de surveillance, la Direction a surveillé étroitement le processus de faillite et s'est assurée que des mesures correctives étaient adoptées lorsque les circonstances le justifiaient.

Le Programme de services aux créanciers a permis de promouvoir un haut niveau de compétence et d'intégrité chez tous les syndics dans l'administration des faillites et parmi d'autres professions reliées au domaine de l'insolvabilité et ce, en vue de maximiser les dividendes distribués aux créanciers. Ainsi, en 1987–88, les syndics ont versé en dividendes 73 567 000 $ à des créanciers non garantis.

Au cours de l'année, 35 nouvelles licences de syndic ont été émises. La Direction des faillites surveillait 612 syndics indépendants et 109 syndics de société. En outre, le Groupe national de vérification de la Direction a effectué 22 vérifications périodiques et deux vérifications spéciales. De plus, 15 vérifications étaient encore en cours à la fin de l'exercice.

Le Programme d'accès à la faillite a favorisé une meilleure accessibilité des services de faillite pour les particuliers en ayant un besoin réel, quelque soit leur lieu de résidence et nonobstant leur possibilité de payer des droits au syndic.

La Direction des faillites a administré des programmes de formation en matière de faillite destinés aux représentants du secteur des affaires et du crédit et a organisé des séances d'information et des colloques pour les groupes intéressés et le grand public. Dix-sept séances spéciales portant sur les directives du Surintendant ont réuni quelque 440 syndics et practiciens du domaine de la faillite à travers le Canada. Un rapport complet des commentaires recueillis a été publié dans un numéro spécial du Bulletin sur l'insolvabilité (février 1988).

La Direction a continué de surveiller l'application par les provinces de la Partie X de la Loi sur la faillite qui autorise des ordonnances de fusion permettant aux particuliers de rembourser leurs dettes sur une période de trois ans tout en étant libérés des pressions exercées par les créanciers et des saisies sur le revenu. Cette partie de la Loi sur la faillite s'applique en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Durant l'année, 1 368 ordonnances de fusion ont été rendues par les tribunaux de ces provinces et ont permis de répartir un total de 5,9 millions de dollars entre les créanciers inscrits.

Le tableau suivant montre le nombre de faillites commerciales et personnelles enregistrées durant l'exercice 1987–88.

Faillites et propositions

	Nombre	Actif $	Passif $	Déficit $
Terre-Neuve	285	4 432 837	12 253 038	7 820 201
Nouvelle-Écosse	1 167	13 772 385	42 047 085	28 274 700
Île-du-Prince-Édouard	44	1 374 671	8 901 775	7 527 104
Nouveau-Brunswick	307	4 172 116	19 053 454	14 881 338
Québec	11 162	263 371 713	791 571 502	527 858 789
Ontario	9 701	133 614 480	544 034 735	410 420 255
Manitoba	1 316	22 474 827	56 441 834	33 967 007
Saskatchewan	1 087	37 122 604	97 472 922	60 350 318
Alberta	3 732	203 291 431	498 134 750	294 843 319
Colombie-Britannique	4 228	206 708 780	697 305 446	490 596 666
Territoires du Nord-Ouest	14	524 736	3 813 860	3 289 124
Yukon	11	59 425	475 319	415 894
Canada	33 054	891 261 005	2 771 505 720	1 880 244 715

Faillites commerciales

	Nombre	Actif $	Passif $	Déficit $
Terre-Neuve	56	2 399 204	6 680 933	4 281 729
Nouvelle-Écosse	184	7 446 941	23 108 169	15 661 228
Île-du-Prince-Édouard	10	421 061	4 505 855	4 084 794
Nouveau-Brunswick	63	2 086 593	7 239 589	5 152 991
Québec	2 824	156 200 100	453 963 797	297 763 697
Ontario	1 684	89 700 059	332 720 220	243 020 161
Manitoba	283	14 354 846	35 094 831	20 739 985
Saskatchewan	399	22 280 296	68 205 991	45 925 695
Alberta	981	157 341 141	405 744 484	248 403 343

Colombie-Britannique	1 257	67 349 798	310 082 107	242 732 309
Territoires du Nord-Ouest	8	477 836	3 707 498	3 229 662
Yukon	5	39 875	277 953	238 078
Canada	7 754	520 097 750	1 651 331 422	1 131 233 672

Faillites personnelles

	Nombre	Actif $	Passif $	Déficit $
Terre-Neuve	224	875 118	3 044 313	2 169 195
Nouvelle-Écosse	966	5 425 080	23 108 169	15 661 228
Île-du-Prince-Édouard	30	99 750	1 067 347	967 597
Nouveau-Brunswick	209	1 404 246	9 112 345	7 708 099
Québec	8 187	30 980 241	158 428 509	127 448 268
Ontario	7 746	37 241 727	185 369 189	148 127 462
Manitoba	1 007	7 050 429	19 665 147	12 614 718
Saskatchewan	686	14 789 308	29 074 410	14 285 102
Alberta	2 730	43 759 231	79 443 221	35 683 990
Colombie-Britannique	2 915	28 113 664	111 495 986	83 382 322
Territoires du Nord-Ouest	6	46 900	106 362	59 462
Yukon	6	19 550	197 366	177 816
Canada	24 712	169 805 244	613 459 528	443 654 284

Propositions

	Nombre	Actif $	Passif $	Déficit $
Terre-Neuve	5	1 158 515	2 527 792	1 369 277
Nouvelle-Écosse	17	900 364	2 483 583	1 583 219
Île-du-Prince-Édouard	4	853 860	3 328 573	2 474 713
Nouveau-Brunswick	35	681 277	2 701 525	2 020 248
Québec	151	76 532 372	179 179 196	102 646 824
Ontario	271	6 672 694	25 945 326	19 272 632
Manitoba	26	1 069 552	1 681 856	612 304
Saskatchewan	2	53 000	192 521	139 521
Alberta	21	2 191 059	12 947 045	107 755 986
Colombie-Britannique	56	111 245 318	275 727 353	164 482 035
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0
Yukon	0	0	0	0
Canada	588	201 358 011	506 714 770	305 356 759

Bureau de la coordination des politiques

Budget :	8 561 000 $
Dépenses :	8 351 000 $
Recettes :	0
Années-personnes :	106

Sous-ministre adjoint : Mel Cappe (994-0358)

Le Bureau est chargé de l'examen et de la réforme des lois, de la recherche et de l'analyse des politiques, de la planification stratégique et ministérielle, des relations interministérielles, fédérales-provinciales et internationales, de l'évaluation des programmes et des communications.

En 1987–88, le Bureau s'est de nouveau intéressé aux politiques visant à appuyer les initiatives et les réformes législatives dans le domaine du droit des brevets (projet de loi C-22), du droit d'auteur (projet de loi C-60), de la faillite et de l'enregistrement des lobbyistes (projet de loi C-82). Il a également participé aux discussions sur les questions de consommation et de propriété intellectuelle reliées au commerce. Le Bureau a publié un rapport trimestriel portant sur les taux d'intérêt des cartes de crédit, ainsi qu'une étude des effets bénéfiques sur les consommateurs canadiens de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Communications

Barbara Uteck, Directrice (997-2858)

En 1987–88, la Direction des communications a fourni des conseils en matière de communications et a apporté sa contribution à la promotion des programmes et des initiatives politiques ministériels.

Dans le domaine des politiques, les dossiers principaux ont porté entre autres sur les activités de communications concernant l'adoption de la loi modifiant la Loi sur les brevets, le dépôt de projets de loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur et une Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, une étude sur les effets de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis sur les consommateurs canadiens et enfin, une nouvelle publication trimestrielle sur les taux d'intérêt des cartes de crédit.

Dans le domaine des programmes, le journal ministériel *Rapport nouveau* a été lancé. La Direction a élaboré un plan de communications interministériel en vue de la

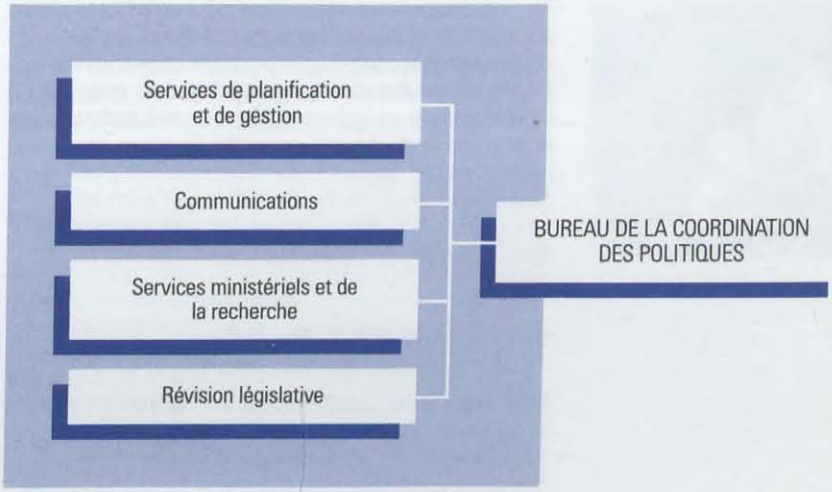

mise en vigueur du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). L'accent a également été mis sur la sécurité des enfants et la fraude concernant les voyages à prix forfaitaire dans le cadre des projets de communications visant à aider le consommateur à faire un meilleur choix sur le marché.

La Direction a appuyé les efforts ministériels pour encourager les entreprises à se conformer aux exigences de la Loi sur la concurrence et celles des différents statuts de la propriété intellectuelle et pour promouvoir la conformité avec les pratiques publicitaires et les pratiques commerciales équitables.

Révision législative

David B. Watters, Directeur (997-2195)

La Direction a continué d'appuyer l'élaboration des politiques et la révision des lois appliquées par le Ministère. Les activités dans ces domaines visaient la Loi sur les brevets, la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur la faillite, la Loi sur les marques de commerce, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et le projet de loi sur l'enregistrement des lobbyistes. La Direction a également apporté sa contribution au niveau de la mise en application des modifications apportées à la Loi sur les brevets, notamment la mise sur pied et le fonctionnement du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Au plan international, la Direction a également participé aux réunions et aux conférences de l'UNESCO et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) afin de discuter de la protection de la propriété intellectuelle en ce qui a trait aux nouvelles technologies et de préparer des projets de traités. En raison des responsabilités assumées par le Ministère en matière de propriété intellectuelle, des efforts ont aussi été fournis en vue d'aider aux travaux relatifs aux négociations bilatérales et multilatérales sur le commerce (GATT).

Services ministériels et Recherche
Ellen M. Carson, Directrice (997-1067)

La Direction a fait des recherches sur les dossiers actuels et nouveaux qui serviront à la planification ministérielle, à l'élaboration des politiques et à la mise en oeuvre de nouvelles initiatives.

Les recherches réalisées en 1987–88 portaient principalement sur les questions de consommation et de propriété intellectuelle reliées au commerce Canada-États-Unis et aux négociations commerciales du GATT.

De plus, on a publié un rapport comparatif des frais d'utilisation des cartes de crédit. Ce rapport sera publié à intervalles réguliers.

La Direction a joué un rôle de premier plan en suivant de près les projets de politique mis au point par d'autres ministères et dans le perfectionnement du système de planification ministérielle et dans la production du deuxième plan ministériel.

Les évaluations des programmes ont été terminées dans les directions suivantes : Produits de consommation, Faillites, Métrologie légale et Direction des communications.

La Direction a coordonné la participation du bureau au Plan annuel de réglementation du ministère, et a assuré la liaison entre celui-ci et le Bureau des affaires réglementaires pour ce qui est de la procédure et des lignes directrices du processus de réglementation.

Bureau du Sous-registraire général adjoint du Canada

Budget :	1 811 000 $
Dépenses :	1 751 000 $
Recettes :	16 000 $
Années-personnes :	27

Sous-registraire général adjoint : Jean-Pierre Kingsley (995-0721)

Le Bureau du Sous-registraire général adjoint (SRGA) s'occupe de deux fonctions : celle qui est reliée au Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat et celle qui est dévolue au Registraire général du Canada.

Au nom du Premier ministre, le Sous-registraire général adjoint est chargé de l'administration du Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat pour les ministres de la Couronne, les membres du personnel soustrait d'un ministre, les personnes nommées par le Gouverneur en conseil et les personnes nommées par un ministre, les secrétaires parlementaires, et les fonctionnaires pour qui le dessaisissement est nécessaire.

Le SRGA aide ces personnes à se conformer aux exigences du Code et à résoudre toute difficulté qui pourrait survenir quant aux dispositions qu'elles pourraient prendre. De plus, le SRGA prête son concours aux ministres et aux sous-chefs dans l'exercice de leurs responsabilités. Le SRGA détermine que les fiducies établies répondent aux exigences du Code et recommande le remboursement de certains frais liés à la création, à l'administration et à la dissolution de la fiducie.

Le SRGA prête aussi main forte aux sociétés de la Couronne, aux offices, commissions et autres tribunaux ayant trait à l'établissement et aux améliorations apportées à leurs propres mesures d'observation dans ce domaine. Les documents d'usage sont déposés au Registre public. Au cours de l'année, le SRGA a aidé quelque 50 sociétés de la Couronne à développer des mesures d'observation appropriées. Le Bureau a également répondu à des demandes d'information venues de plusieurs autres agences fédérales.

En février 1988, le Premier ministre a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-114, intitulé "Loi sur les conflits d'intérêts chez les parlementaires", exigeant que tous les parlementaires se conforment à un nouveau régime administré par une commission indépendante composée de trois commissaires. Le 30 juin 1987, l'honorable Harvie Andre a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-82, intitulé "Loi sur l'enregistrement des lobbyistes". Lors de la deuxième lecture de ce projet de loi, le Ministre a exprimé le désir que le Registre public sur les lobbyistes soit administré par le SRGA.

De plus, le SRGA gère un centre de ressources rassemblant des imprimés, films, bandes magnétoscopiques et autre matériel sur les conflits d'intérêts, le comportement durant l'après-mandat et d'autres questions d'éthique pouvant intéresser les titulaires de charge publique et le gouvernement. Il existe aussi un service de référence et d'information pour répondre aux demandes des particuliers et des groupes de fonctionnaires désireux de parfaire leurs connaissances dans le domaine de l'éthique.

Le Sous-registraire général adjoint assure aussi, au nom du Registraire général du Canada, l'accomplissement de responsabilités découlant du Règlement sur les documents officiels, conformément à la Loi sur les fonctionnaires publics et à la Loi sur les sceaux et autres statuts, notamment l'émission et l'enregistrement des commissions, proclamations et autres documents officiels sous le grand sceau du Canada et le sceau du Registraire général. La Division de l'enregistrement fournit également au Bureau du Gouverneur général, aux ministères, aux sociétés et organismes du gouvernement fédéral, aux autres paliers de gouvernement et au grand public les services exigés du Registraire général du Canada. Les tableaux suivants indiquent le nombre de commissions et de documents délivrés et enregistrés par catégorie au cours de l'exercice 1987–88.

Commissions	Sceau* apposé	Délivrées	Enregistrées
Règlement sur les documents officiels			
Ministres et membres du Conseil privé	GS	12	12
Lieutenants-gouverneurs des provinces	GS	1	1
Ambassadeurs, Hauts-commissaires	GS	76	76
Juges désignés par le gouvernement fédéral	GS	84	84
Sénateurs	GS	1	1
Hauts fonctionnaires du Parlement	GS	1	1
Sous-ministres (et équivalent)	GS	15	15

Membres réguliers des commissions, des sociétés et des conseils fédéraux permanents	GS	142	142
Membres réguliers des commissions internationales permanentes	GS	9	9
Commissaires en vertu de la Loi sur les enquêtes	GS	4	4
Commissaire et Commissaire adjoint des Territoires du Nord-Ouest	GS	1	1
Commissaires et officiers de la Gendarmerie royale du Canada	GS	46	46
Conseiller de la Reine désigné	GS	31	31
Commissaires chargés d'assermenter	GS	18	18
Suppléants du Gouverneur général	PS	2	2
Consuls généraux, Consuls et Vice-consuls	RG	277	277
Membres temporaires ou ad hoc des commissions, des sociétés et des conseils fédéraux permanents	RG	13	13
Autres personnes nommées par le Gouverneur en conseil à qui une commission a été émise	RG	35	35
Loi sur l'arpentage des terres du Canada			
Arpenteurs des terres de la Couronne	—	—	12

Documents	Sceau* apposé	Délivrés	Enregistrés
Règlement sur les documents officiels			
Proclamations	GS	53	53
Concessions de terrain	GS	1 125	1 125
Renonciations	GS	46	46
Certificats témoignant de la nomination d'un sénateur	RG	1	—
Copies certifiées des documents	RG	3 051	—
Pardons accordés en vertu de la Loi sur le casier judiciaire	RG	10 660	10 660
Loi sur les chambres de commerce			
Certificats de formation et protocole d'entente	—	—	31
Loi sur les corporations canadiennes			
Lettres patentes de constitution en société	**C&CC	—	532
Lettres patentes supplémentaires de constitution en société	**C&CC	—	161
Directives et/ou certificats de dissolution et annulation de charte	**C&CC	—	31
Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, art. 8(1)			
Terres	—	—	308
Transport	—	—	140
Loi sur l'extradition			
Mandats	**Just.	—	21
Loi sur les chemins de fer			
Divers : art. 77 et 86	—	—	49
Loi de Bell Canada			
Document déposé en vertu de la Loi		—	1

Résumé

Commissions délivrées et enregistrées en vertu du Règlement sur les documents officiels	768
Documents délivrés et enregistrés en vertu du Règlement sur les documents officiels	11 884
Documents délivrés en vertu du Règlement sur les documents officiels	3 052
Commissions enregistrées en vertu d'autres lois	12
Documents enregistrés en vertu d'autres lois	1 274
Copies non certifiées des documents délivrés	1 807
Nombre de commissions et documents délivrés et enregistrés	18 797

* Abréviations : GS, grand sceau; PS, petit sceau; RG, sceau du Registraire général; Just., sceau du Ministre de la Justice; C&CC, sceau du Ministre de la Consommation et des Corporations

**Sceaux apposés par le Ministère

Services

Direction générale des finances et de l'administration

Budget : 12 185 000 $

Dépenses : 12 082 000 $

Recettes : 736 000 $

Années-personnes : 181

Directeur général : Harry McIlroy (997-1075)

Autres cadres supérieurs au 31 mars 1988 :
John McCarthy, Directeur, Finances (997-1054)
Samy Talbert, Directeur, Systèmes informatiques (997-2914)
Lucien Dagenais, Directeur, Services administratifs (997-1050)
Corinne MacLaurin, Directrice, Services de la bibliothèque et dossiers (994-4879)
Subhash Dhingra, Directeur intérimaire, Vérification interne (953-4272)

La Direction générale des finances et de l'administration est responsable de la coordination de la politique financière, administrative et informatique, et offre d'autres services, dont les services de bibliothèque. Elle coordonne aussi la fonction de planification et contrôle financiers et opérationnels pour l'ensemble du Ministère et la vérification interne.

Direction générale du personnel

Budget : 3 191 000 $

Dépenses : 3 109 000 $

Recettes : 0

Années-personnes : 62

Directrice générale : Ann Midgley (997-1300)

Autres cadres supérieurs au 31 mars 1988 :
Guy Roberge, Directeur, Division des opérations du personnel (953-3308)
Jocelyn St-Jacques, Directeur intérimaire, Relations de travail et compensation (997-2673)
Jean-Marc Labelle, Directeur, Langues officielles et formation (953-3295)
Florence Johnston, Directrice intérimaire, Politiques, suivi et coordination (953-3288)
Elizabeth Lamarche, Directrice, Service de counselling (997-4147)

La Direction générale du personnel offre ses services et son aide aux gestionnaires et aux employés du Ministère de façon à maximiser l'utilisation des ressources humaines et à les gérer de façon plus efficace.

Durant l'année, la Direction générale a fourni de l'aide aux gestionnaires touchés par de nouveaux plans de réaménagement des effectifs et des réorganisations, ainsi qu'un service de placement aux employés affectés par ces changements. Elle a également donné la formation requise aux gestionnaires qui sont maintenant chargés de la dotation au sein du ministère.

La Direction générale a donné des conseils et a fourni une aide considérable aux nouvelles organisations établies par la loi, telles que le Tribunal de la concurrence, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

Secrétariat du Ministère*

Budget : 1 197 000 $

Dépenses : 1 166 000 $

Recettes : 0

Années-personnes : 30

Secrétaire du Ministère : Suzanne Ouellet (953-3327)

Autres cadres supérieurs au 31 mars 1988 :
Sylvie Dupont, Secrétaire adjointe du Ministère (953-3329)
Ken Huband, Chef, Accès à l'information et renseignements personnels (953-3336)
Marie-Claire Charette, Agent des relations parlementaires (953-0923)

Le Secrétariat du Ministère offre des services de soutien au Sous-ministre et aux fonctionnaires du Ministère dans leurs relations avec le Ministre, les comités du Cabinet et le Parlement. Il voit, pour l'ensemble du Ministère, à l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels de même qu'à l'application de la Politique sur la collecte de renseignements et recherche sur l'opinion publique fédérale. En 1987–88, le Secrétariat a traité 68 demandes d'accès à l'information et sept demandes de renseignements personnels.

*Comprend les chiffres du contentieux

Opérations régionales du Ministère

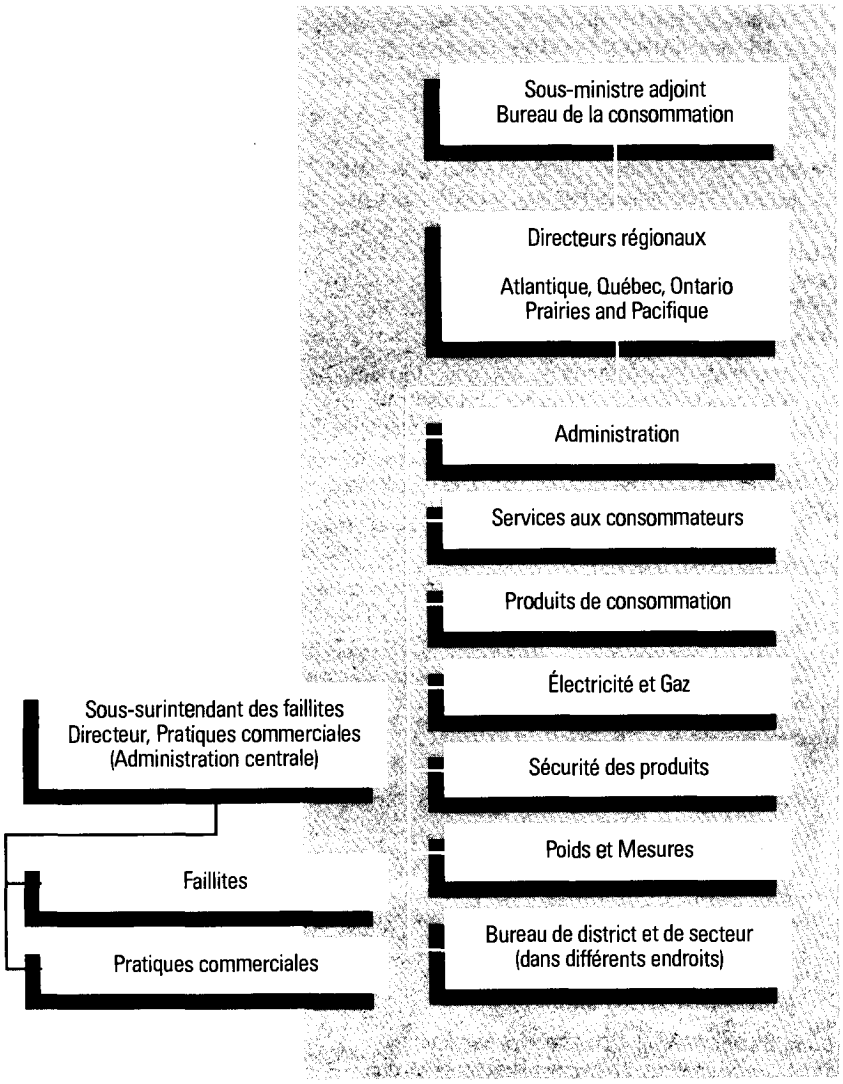

Les services du Ministère sont fournis par cinq bureaux régionaux et par un certain nombre de bureaux de district et de secteur. Tous se rapportent au Sous-ministre adjoint de la Consommation. Des inspecteurs résidents et des inspecteurs de secteur se chargent des services d'inspection dans les endroits situés hors des principaux centres urbains et dans les centres isolés. Tous les sous-secteurs du Bureau de la consommation (Poids et Mesures, Électricité et Gaz, Sécurité des produits, Produits de consommation et Services aux consommateurs) sont représentés dans chacune des régions, tout comme le sont les Directions des pratiques commerciales (Bureau de la politique de concurrence) et des faillites (Bureau des corporations). Environ la moitié du personnel du Ministère travaille dans les régions.

Les cinq Directeurs régionaux au 31 mars 1988 :

Zane Brown	Pacifique	(604) 666-5050
W. (Bill) Empke	Prairies	(204) 983-3151
Robert Rusinek	Ontario	(416) 224-4020
Guy Brousseau (par intérim)	Québec	(514) 283-5559
Robert Moir	Atlantique	(902) 426-6090

Les directeurs régionaux représentent le Ministère dans chacune des cinq régions et fournissent des services administratifs pour l'ensemble de leur personnel.

Le personnel régional reçoit ses directives fonctionnelles de l'Administration centrale et est responsable de la mise en oeuvre des programmes du Ministère.

Au cours de l'année, les inspecteurs du Bureau de la consommation ont visité plus de 29 000 établissements afin d'identifier et de corriger des pratiques frauduleuses ou trompeuses reliées à l'étiquetage et à l'emballage des produits alimentaires et autres produits de consommation. De plus, les inspecteurs prennent les mesures nécessaires afin d'empêcher l'entrée sur le marché de tout produit dangereux ou, le cas échéant, de retirer un tel produit (ex. les jouets dangereux). Plus de 251 600 appareils de pesage et de mesurage ont été inspectés et environ 2,5 millions de compteurs d'électricité et de gaz ont été vérifiés afin d'en assurer l'exactitude.

Les agents régionaux des Faillites ont traité 32 985 faillites et propositions, et les enquêteurs des Pratiques commerciales ont examiné devant les tribunaux 131 cas ayant trait à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales malhonnêtes.

Emplacement des bureaux régionaux

(avril 1988)

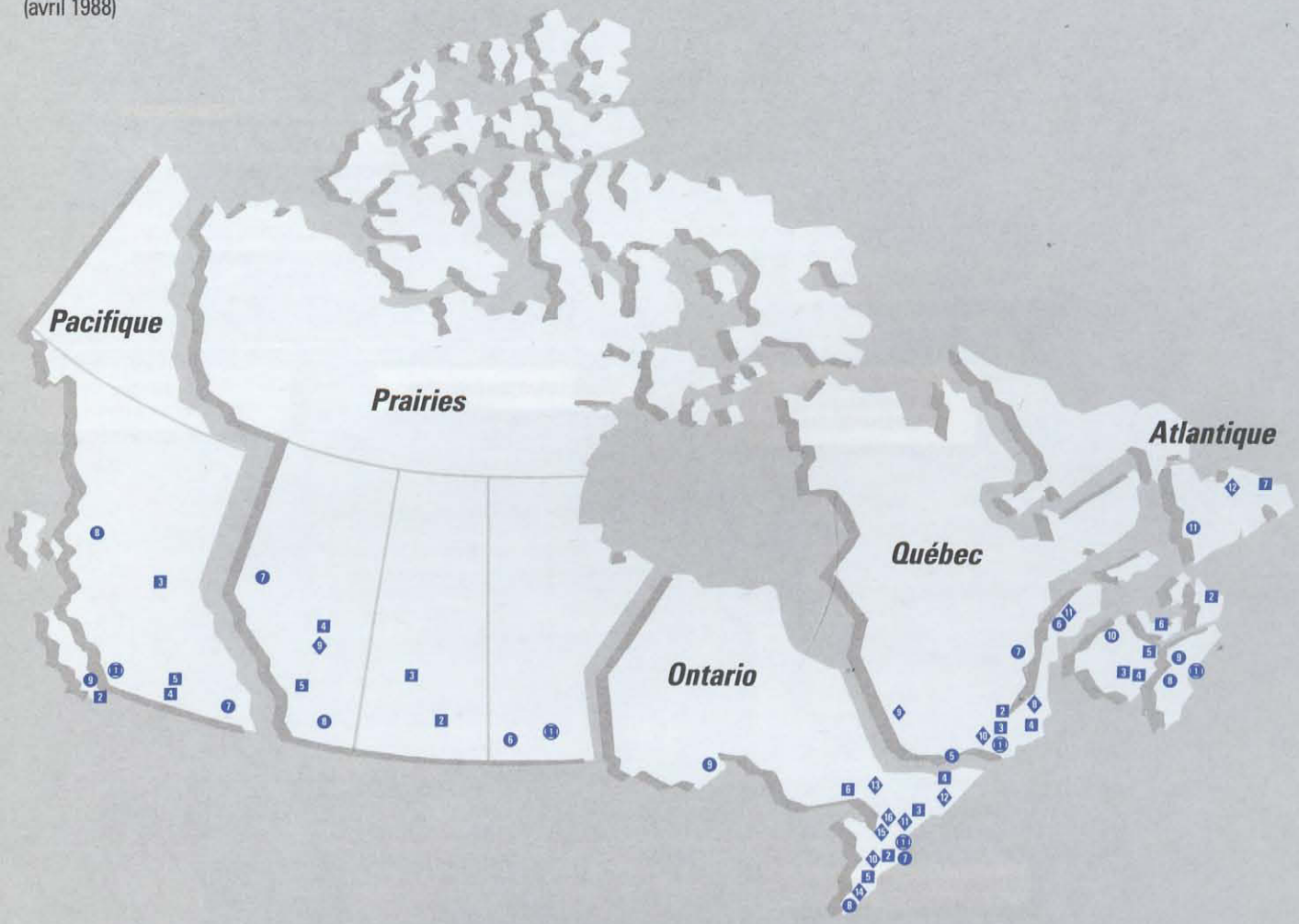

- Bureau régional et de district
- Bureau de district
- Bureau de secteur
- Bureau d'un inspecteur à domicile

Pacifique

1 Vancouver
2 Victoria
3 Prince George
4 Penticton
5 Kelowna
6 Nanaimo
7 Cranbrook
8 Terrace

Prairies

1 Winnipeg
2 Regina
3 Saskatoon
4 Edmonton
5 Calgary
6 Brandon
7 Grande Prairie
8 Lethbridge
9 Wetaskiwin

Ontario

1 Toronto
2 Hamilton
3 Belleville
4 Ottawa
5 London
6 Sudbury
7 St-Catharines
8 Windsor
9 Thunder Bay
10 Kitchener
11 Peterborough
12 Brockville
13 North Bay
14 Chatham
15 Barrie
16 Orillia

Québec

1 Montréal
2 Québec
3 Trois-Rivières
4 Sherbrooke
5 Hull
6 Rimouski
7 Chicoutimi
8 Thetford Mines
9 Rouyn-Noranda
10 Mirabel
11 Matane

Atlantique

1 Dartmouth
2 Sydney
3 Fredericton
4 Saint-John
5 Moncton
6 Charlottetown
7 Saint-Jean
8 Kentville
9 Truro
10 Bathurst
11 Corner Brook
12 Gander

Annexes

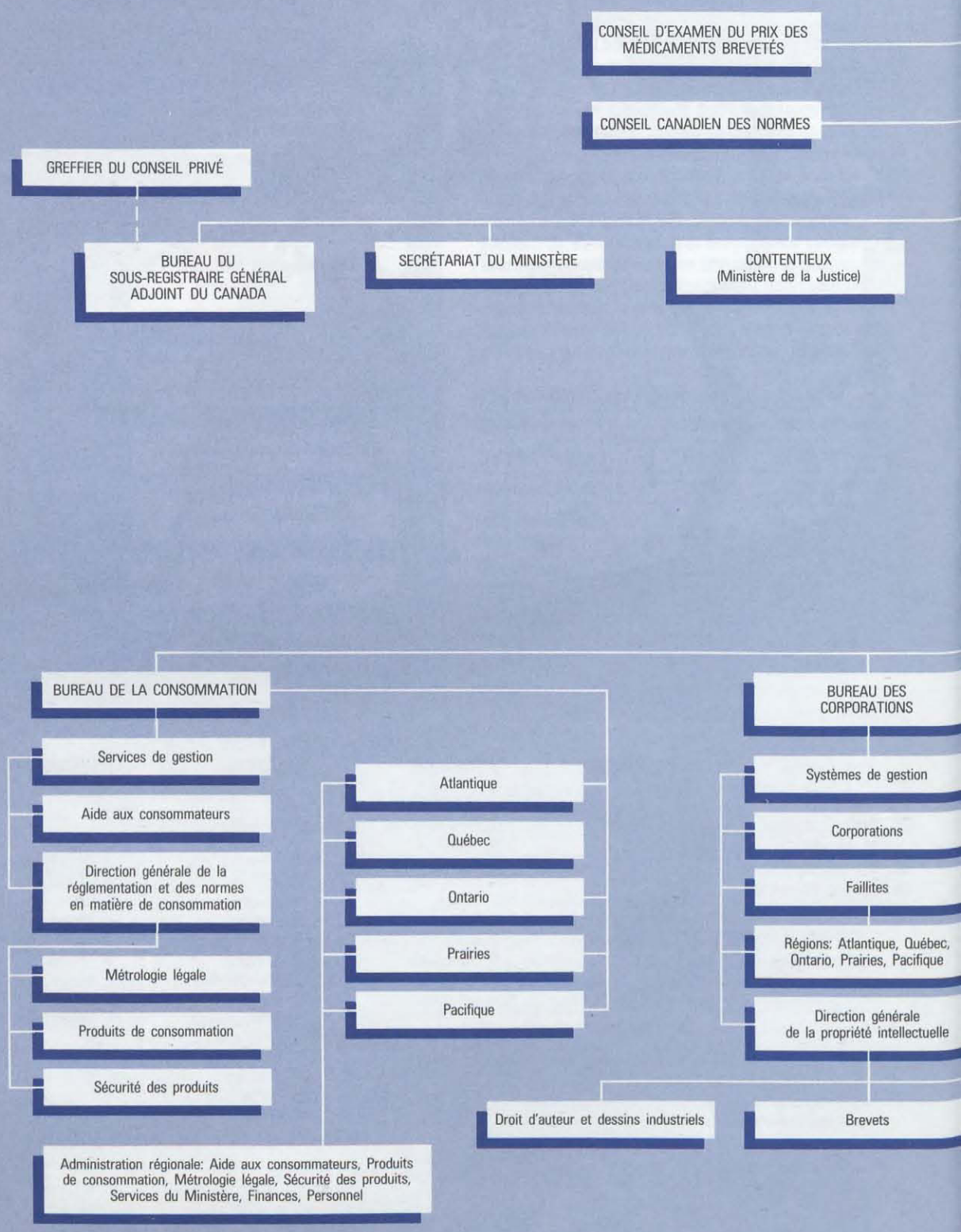
CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
CONSEIL CANADIEN DES NORMES
GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ
BUREAU DU SOUS-REGISTRAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU CANADA
SECRÉTARIAT DU MINISTÈRE
CONTENTIEUX (Ministère de la Justice)
BUREAU DE LA CONSOMMATION
Services de gestion
Aide aux consommateurs
Direction générale de la réglementation et des normes en matière de consommation
Métrologie légale
Produits de consommation
Sécurité des produits
Atlantique
Québec
Ontario
Prairies
Pacifique
Administration régionale: Aide aux consommateurs, Produits de consommation, Métrologie légale, Sécurité des produits, Services du Ministère, Finances, Personnel
BUREAU DES CORPORATIONS
Systèmes de gestion
Corporations
Faillites
Régions: Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Pacifique
Direction générale de la propriété intellectuelle
Droit d'auteur et dessins industriels
Brevets

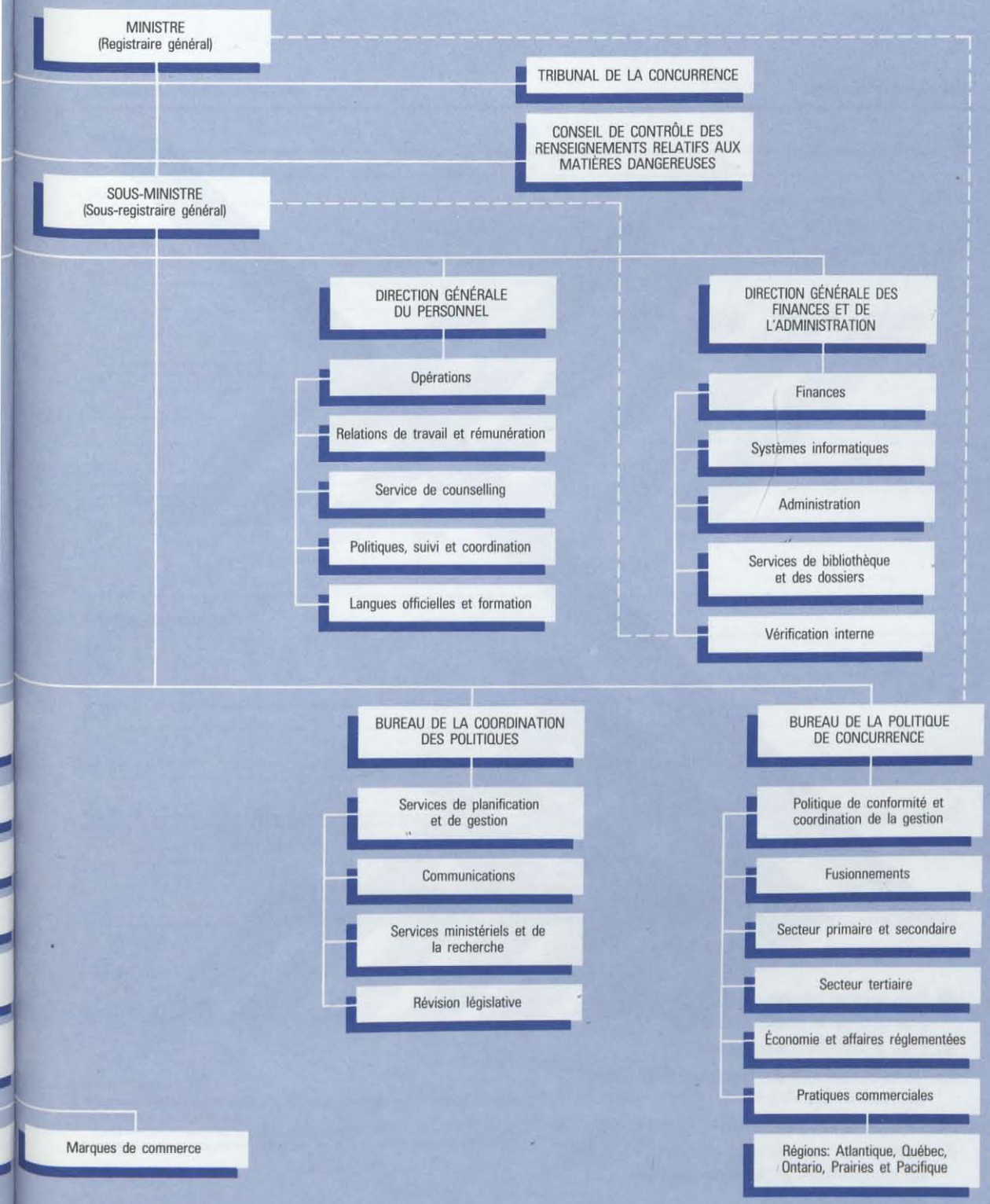
MINISTRE
(Registraire général)
TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE
CONSEIL DE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES
SOUS-MINISTRE
(Sous-registraire général)
DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL
Opérations
Relations de travail et rémunération
Service de counselling
Politiques, suivi et coordination
Langues officielles et formation
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION
Finances
Systèmes informatiques
Administration
Services de bibliothèque et des dossiers
Vérification interne
BUREAU DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
Services de planification et de gestion
Communications
Services ministériels et de la recherche
Révision législative
BUREAU DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE
Politique de conformité et coordination de la gestion
Fusionnements
Secteur primaire et secondaire
Secteur tertiaire
Économie et affaires réglementées
Pratiques commerciales
Régions: Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Pacifique
Marques de commerce

Sources des recettes

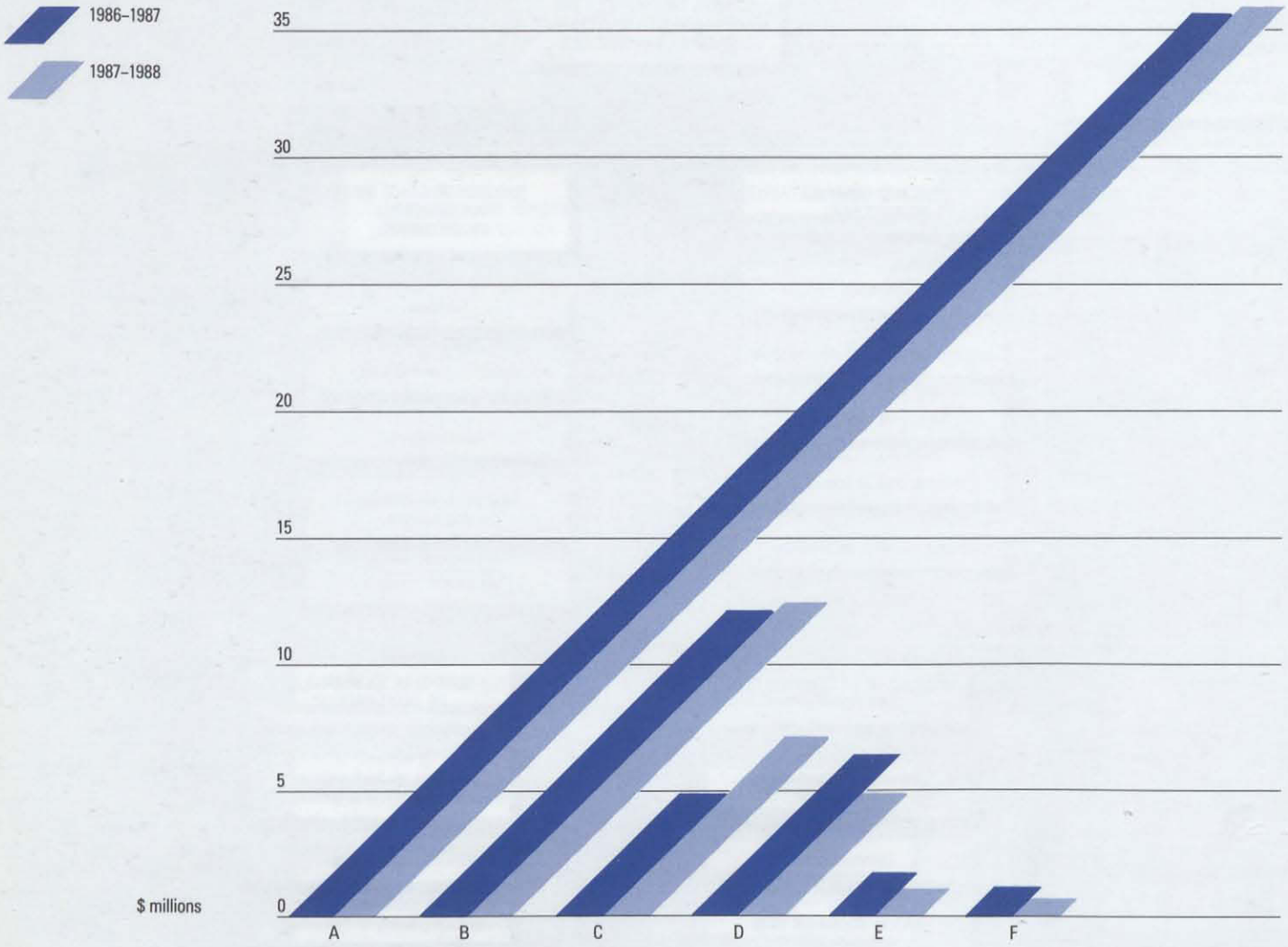

(A) Frais pour les brevets, marques de commerce, droit d'auteur et dessins industriels

(B) Frais de constitution en société

(C) Droits d'inspection de l'Électricité et du Gaz, et des Poids et des Mesures

(D) Taxes perçues en vertu de la Loi sur la faillite

(E) Amendes en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions/Loi sur la concurrence

(F) Autres recettes

Dépenses (dollars courants)

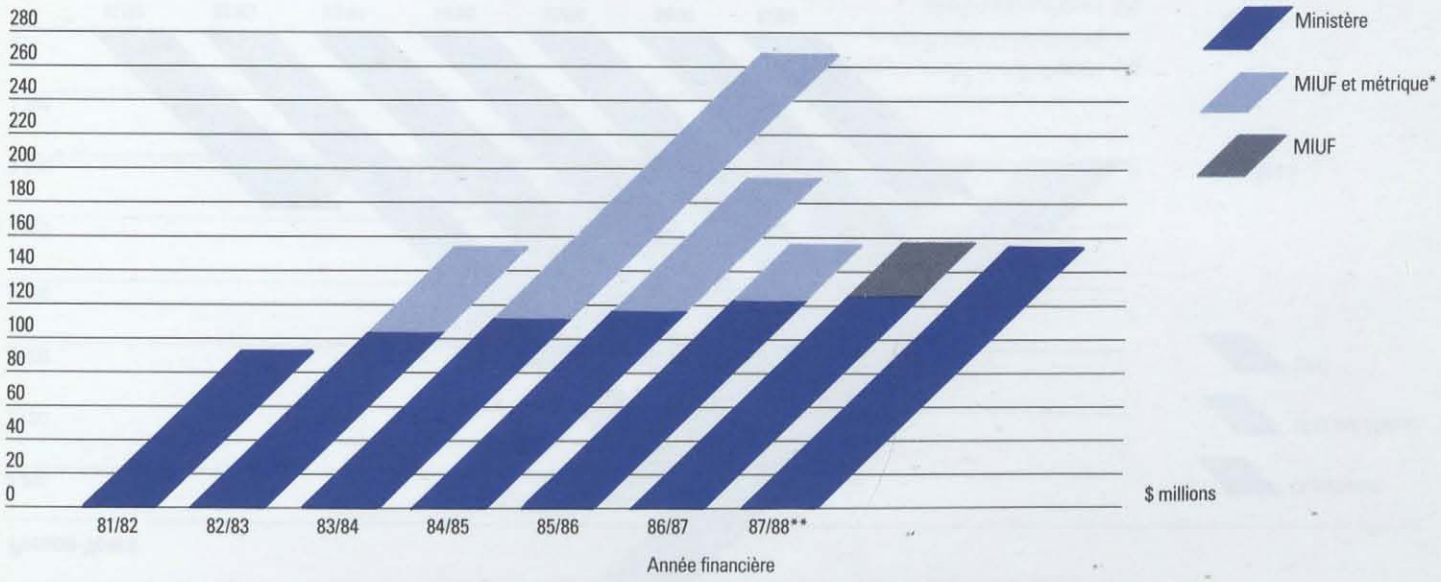

Années-personnes

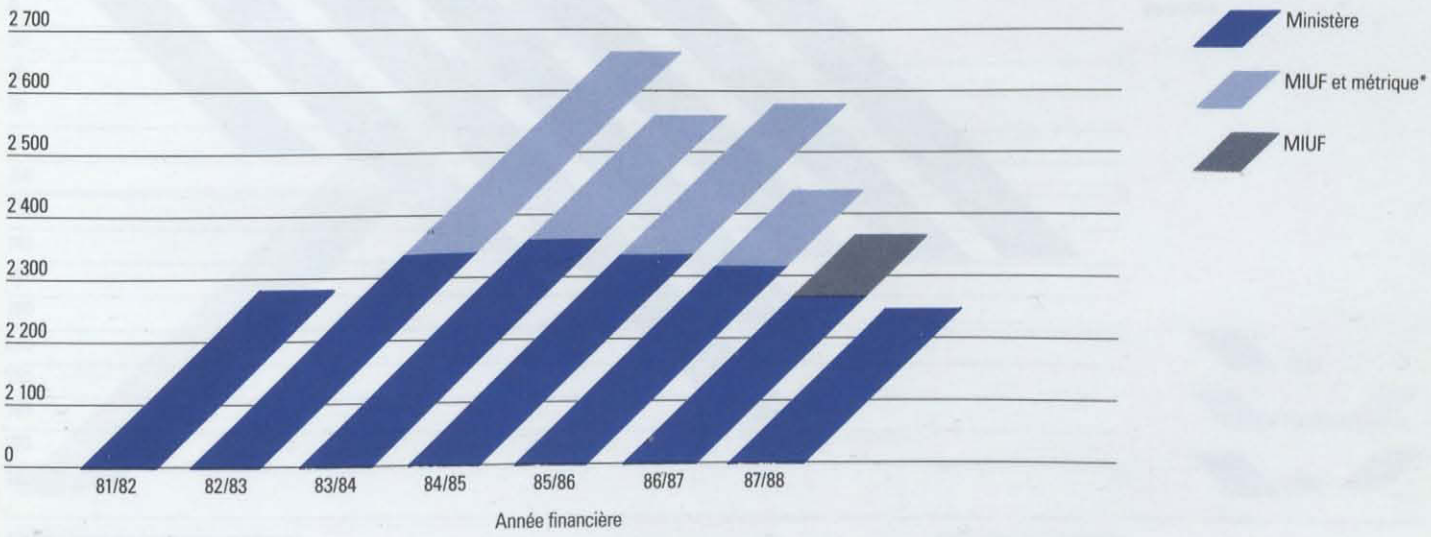

* Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldehyde (MIUF) et les activités reliées à l'ancienne Commission du système métrique.
(Il est à noter que la Commission du système métrique a été dissoute le 31 mars 1985 et le Centre sur la MIUF le 31 mars 1986.)

** Comprend les paiements de transfert (25 $ millions) aux provinces pour la recherche et développement dans le secteur des médicaments.

Consommation
et Corporations C

L'hon. Harvie Andre
Ministre

Hon. Harvie Andre
Minister

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
174225

DATE DUE
DATE DE RETOUR

CARR McLEAN 38-296

Cette publication peut être citée ou reproduite en t
ou en partie, sans autorisation préalable, pourvu qu
l'on indique la source. Tous renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la Direction des communications, Consommation et Corporations Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0C9 ou par téléphone au numéro (819) 997-3146.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988
ISBN 0-662-55816-2
N° de catalogue RG 1-1988
C&CC N° 188 05004 B 88-08

QUEEN HC 120 .C63 A16 1987/8
Canada. Consumer and Corpora
Annual report (Canada. Consu

Canada